

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du jeudi 2 juillet 2020 tenue à la salle Léo Lagrange**

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Léo Lagrange, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 26 juin 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Jean-Luc HAZARD, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, Mme Florence NIVERT, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjointes.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, Mme Peggy MAHU, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, M. Philippe CREQUY, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, Mme Gaëtane LHEUREUX-LEVERT, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Morgane MOREL, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, M. Laurent VANDESTEEENE, Mme Daisy COUSIN, et M. Nicolas SEGARD Conseillers Municipaux,

EXCUSEE :

Mme Huguette DEWINTRE procuration à Mme Daisy COUSIN

M. Philippe CREQUY est élu secrétaire de séance

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Administration générale - Installation d'un nouveau conseiller municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 3) Administration générale - Désignation des délégués du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 4) Administration générale – Mise en œuvre des dispositions fixant l'organisation des procédures de passation des marchés publics pour la commune – Modification des seuils des marchés publics - Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 5) Administration générale – Désignation d'un représentant au sein de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Administration générale – Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Énergie
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 7) Personnel communal – CNAS – Désignation d'un délégué local
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 8) Personnel - Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Ouverture aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs.
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 9) Finances - Camp de vacances des Bruyères – Participation communale 2020
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 10) Finances – Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine – Exercice 2019
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 11) Finances – Dissolution de la SPL Innova
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 12) Finances – Demande de garantie d'emprunt – 3F Nord-Artois
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 13) Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2020
Rapporteurs : Madame Delphine DUWICQUET et Monsieur François RUCKEBUSCH

- 14) Affaires scolaires – Organisation du temps scolaire
Rapporteur : Madame Marie-Paule POUCHAIN
- 15) Finances - Contributions directes 2020 – vote des taux
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 16) Sports – Construction d'un terrain de football synthétique – Approbation de l'Avant Projet Détaillé (APD)
Rapporteur : Monsieur Stephen MOUND
- 17) Sports – Construction d'une nouvelle salle de sports reliée à la salle des sports Maillebois – Validation de l'étude et lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre restreint
Rapporteur : Monsieur Stephen MOUND
- 18) Travaux – Restauration de l'église Saint-Quentin – Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)
Rapporteur : Monsieur François RUCKEBUSCH
- 19) Finances – Restauration de l'église Saint-Quentin – Demandes de subvention
Rapporteur : Madame Delphine DUWICQUET
- 20) Culture – Modification des horaires d'ouverture au public de la médiathèque et de la ludothèque
Rapporteur : Madame Florence NIVERT

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Monsieur BELHOSTE : « Page 13, j'étais intervenu au sujet du carrefour Lidl et j'en avais profité pour signaler que la rue Victor Hugo, parallèle à la route des Bruyères, était fortement empruntée par les automobilistes et d'ailleurs régulièrement de manière imprudente. Je remercie Monsieur BARRET qui m'a communiqué un document émanant de la réunion organisée en 2019, lors de la présentation de ce projet, à laquelle j'avais assisté. Est-ce que l'on va regarder cette rue Victor Hugo afin de la sécuriser à cet endroit. Je n'ai pas eu de réponse. »

Monsieur HAZARD : « Je vois passer aussi beaucoup de voitures. La semaine prochaine, je me rendrai sur place avec David, François et Rodrigues afin de trouver une solution pour cette rue. »

Monsieur le Maire : « Est-ce qu'un nouveau comptage est prévu afin de vérifier si le flux de voitures est plus important qu'auparavant ? »

Monsieur HAZARD : « Oui. »

Monsieur le Maire : « On met en place une première démarche qui consiste au comptage de voitures et, ensuite, on voit les dispositions nécessaires. »

Madame LEVRAY : « Pour le comptage, il faudra le refaire en septembre car les voitures qui fréquentent cette rue sont essentiellement des utilisateurs de la cité scolaire Blaise Pascal. Nous allons être en période de vacances, ce qui ne sera pas le reflet exact de ce qui se passe tout au long de l'année. Mais, cela peut être une première approche. »

Monsieur le Maire : « Merci de nous le préciser, mais nous avons bien pensé qu'il n'était pas judicieux de le faire en juillet et août. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame LEVRAY : « Une remarque sur le prix des masques (décision du 29 mai 2020) : 2,50 € HT pièce, j'imagine bien que l'on a du prendre cette commande tardivement avec tous les aléas que vous avez connus afin d'être approvisionné. Mais le prix me semble un peu excessif par rapport à tout ce que l'on a pu lire dans la presse où on voyait des masques à moins de 2 €. C'est la faute à pas de chance peut être. »

Monsieur le Maire : « Sauf que, dans le domaine des masques, on a pu lire tout et n'importe quoi. On a pu voir des masques moins chers mais qui ne correspondaient pas du tout aux normes AFNOR. D'ailleurs, Monsieur BARRET a reçu des offres mais qui n'étaient pas conformes à la norme. Effectivement, ils étaient moins chers mais non conformes. Les masques non conformes circulent. Nous avons tenu à acheter des masques conformes aux normes. On peut penser que les masques respectant les normes sont plus onéreux que les autres. »

Monsieur BELHOSTE : « Le reproche que je pourrais faire, c'est que les masques ont été distribués un peu tardivement car nous les avons eu, de mémoire, les 6 et 7 juin. Le déconfinement a eu lieu le 11 mai et nous étions encore en zone rouge. Dans la formulation de la décision, à moins que je ne me trompe, j'ai le sentiment qu'on veuille dire que, parce que nous n'avons pas eu les masques de la Région, nous avons commandé les masques par l'intermédiaire de la Ville. La Ville peut aussi prendre soin de ses administrés, certes, on attendait les masques de la Région mais on aurait dû agir avant pour ne pas les avoir si tardivement, c'est un point de vue. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, vous avez pu lire dans la presse l'intervention d'autres collègues maires qui, le mot est un peu fort, ont dénoncé le fait que les masques de la Région tardaient à arriver. Nous nous sommes appuyés sur les masques de la Région qui offrait le premier masque et nous en avons profité pour en commander un deuxième. Nous avons attendu, comme nous ne les avons pas vu arriver, nous avons dû nous résoudre à en commander à une autre société. Comme vous, nous regrettons vivement que cette distribution n'ait pas eu lieu avant. Ou on pense que l'on n'a pas fait ce qui fallait au moment où il fallait, ce que je réfute, ou alors on peut penser que l'on a attendu et malheureusement nous n'avons pas été livrés, donc nous avons dû procéder différemment. Mais sachez que nous aurions aimé, comme vous, les distribuer avant. »

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Philippe CREQUY en qualité de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 28 mai 2020, Monsieur le Maire a reçu la démission de Monsieur José DUTHILLE.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Maire a donc sollicité Monsieur Nicolas SEGARD pour siéger en lieu et place de Monsieur José DUTHILLE et il lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Monsieur José DUTHILLE,
- prend acte de l'installation de Monsieur Nicolas SEGARD en qualité de conseiller municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même Code, prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (le receveur municipal peut assister aux réunions de la commission avec voix consultative).

Monsieur le Maire propose un vote à main levée. Mesdames LEVRAY et DELECOURT demande un vote à bulletin secret.

Il est donc décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

1) Pour les délégués titulaires :

Trois listes sont en présence :

Liste n° 1 est composée de :

- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur François RUCKEBUSCH
- Monsieur Philippe CREQUY
- Monsieur Stephen MOUND
- Madame Delphine MALIDAN

Liste n° 2 est composée de :

- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Philippe BELHOSTE
- Madame Hélène DELECOURT
- Monsieur Laurent VANDESTEEENE

Liste n° 3 est composée de :

- Madame Daisy COUSIN
- Madame Huguette DEWINTRE
- Monsieur Nicolas SEGARD

A l'appel de son nom, chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote plié dans l'urne.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 26 voix

- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur François RUCKEBUSCH
- Monsieur Philippe CREQUY
- Monsieur Stephen MOUND

Liste n° 2 : 7 voix

- Madame Chantal LEVRAY

Sont donc déclarés élus en qualité de délégués titulaires :

- Madame Delphine DUWICQUET
- Monsieur François RUCKEBUSCH
- Monsieur Philippe CREQUY
- Monsieur Stephen MOUND
- Madame Chantal LEVRAY

2) Pour les délégués suppléants :

Trois listes sont en présence :

Liste n° 1 est composée de :

- Monsieur Olivier BRUNET
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Monsieur Jean-Luc HAZARD
- Madame Marie-Paule POUCHAIN
- Monsieur Stéphane MILAMON

Liste n° 2 est composée de :

- Madame Chantal LEVRAY
- Monsieur Philippe BELHOSTE
- Madame Hélène DELECOURT
- Monsieur Laurent VANDESTEEENE

Liste n° 3 est composée de :

- Madame Daisy COUSIN
- Madame Huguette DEWINTRE
- Monsieur Nicolas SEGARD

A l'appel de son nom, chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote plié dans l'urne.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Votants : 33
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 33

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 26 voix

- Monsieur Olivier BRUNET
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Monsieur Jean-Luc HAZARD
- Madame Marie-Paule POUCHAIN

Liste n° 2 : 1 voix

- Madame Chantal LEVRAY

Liste n° 3 : 6 voix

- Madame Daisy COUSIN

Sont donc déclarés élus en qualité de délégués suppléants :

- Monsieur Olivier BRUNET
- Monsieur Stéphane HAELEWYCK
- Monsieur Jean-Luc HAZARD
- Madame Marie-Paule POUCHAIN
- Madame Daisy COUSIN

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS FIXANT L'ORGANISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS POUR LA COMMUNE – MODIFICATION DES SEUILS DES MARCHÉS PUBLICS – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les seuils des marchés ayant évolué au 1er janvier 2020, il convient tout d'abord d'adopter les seuils suivants :

- 40 000,00 € HT : dispense de procédure,
- procédures formalisées à partir de 214 000,00 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000,00 € HT pour les travaux.

Le conseil municipal vient de désigner les délégués titulaires et suppléants à la commission d'appel d'offres (CAO). Il convient par conséquent de mettre à jour le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres adopté par délibération n° 2016-79 du conseil municipal en date du 26 septembre 2016.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est défini à l'article L. 1414-2 du CGCT (article 101-II-3° de l'ordonnance) : « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance sus mentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Toutefois, en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la Commission d'Appel d'Offres. »

Ainsi, le rôle de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se limite dorénavant au choix du titulaire du marché.

En conséquence, ce n'est plus la CAO mais l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui :

- prononce l'élimination des candidatures des entreprises qui ne sont pas recevables,
- prononce l'élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables,
- continue à déclarer une procédure infructueuse ou sans suite.

Le Code de la Commande Publique impose désormais aux collectivités territoriales d'accepter les offres électroniques sur le profil acheteur pour les marchés dont le montant est supérieur à 40 000,00 € HT. Compte tenu du temps parfois important de téléchargement des documents, il est proposé de retenir notamment les points suivants :

- la CAO n'a désormais pour mission que de choisir le titulaire du marché public (article L. 1414-2 du CGCT),
- l'ouverture des plis et l'analyse des offres devront être faites en amont,
- le président peut donc ouvrir les plis.

Madame LEVRAY : « J'ai une remarque. Je pense que, sur cette question, nous allons nous abstenir compte tenu de la perte des prérogatives de la commission d'appel d'offres. C'est une main mise accrue de l'exécutif, je pense que l'on va gagner beaucoup de temps avec ce nouveau règlement mais nous allons perdre beaucoup en impartialité et cela me gêne. Donc nous allons nous abstenir sur ce règlement. »

Monsieur le Maire : « Sachez que nous n'y sommes pour rien. »

Madame LEVRAY : « Je le sais. »

Monsieur SEGARD : « Est ce que la délibération fait l'objet d'une analyse juridique d'un bureau extérieur ? Quelques petites choses me paraissent un peu bizarres. »

Monsieur le Maire : « Si vous trouvez des choses curieuses, vous êtes là pour les dénoncer. »

Monsieur SEGARD : « Premier point : dispense de procédure pour les marchés de moins de 40 000 € HT. Est-ce qu'il y a la demande de devis préalable pour les petits marchés ? »

Monsieur BARRET : « C'est le règlement pour la commission d'appel d'offres et nous avons un autre règlement pour les marchés publics avec demande de devis à partir de 5 000 € HT. »

Madame LEVRAY : « Peut-on avoir accès au règlement interne ? »

Monsieur BARRET : « Il a été voté lors du mandat précédent. Il sera revu avec le passage du seuil de 25 000 à 40 000 €. »

Monsieur SEGARD : « Pour ces délibérations qui sont toujours assez sensibles, je suggère l'analyse juridique d'un cabinet afin de vérifier la légalité de cette délibération. »

Le conseil municipal à l'unanimité moins 7 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT, M. VANDESTEEENE, Mme COUSIN, Mme DEWINTRE et M. SEGARD) se prononce favorablement sur les nouveaux seuils des marchés ainsi que le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres joint en annexe.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER – FLANDRE INTÉRIEURE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, par courrier en date du 23 mars 2020, le Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure nous informe, qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il conviendra, en tant que membre de l'association, de procéder à l'installation officielle de la nouvelle gouvernance de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure.

Conformément aux statuts, chaque commune dispose d'un représentant à l'Assemblée Générale.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Luc HAZARD en qualité de représentant de la Ville dans les instances de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, par courrier en date du 26 mai 2020, le Président de la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) nous informe, qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il conviendra de nommer un représentant de la Ville au sein de la FDE, et ce, avant le 22 juillet 2020.

Conformément aux statuts, chaque commune dispose d'un représentant désigné par son conseil municipal. Les délégués du collège sont désignés pour la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur François RUCKEBUSCH en qualité de représentant de la Ville au sein de la Fédération Départementale d'Énergie.

PERSONNEL COMMUNAL – CNAS – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ LOCAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 20 mars 2020, le Comité National d'Action Sociale (CNAS) invite la Ville à désigner un délégué local CNAS pour 6 ans (2020 - 2026).

à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Dominique BERNARD, en qualité de déléguée locale du CNAS.

PERSONNEL – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJÉTIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – OUVERTURE AUX CADRES D'EMPLOIS DES TECHNICIENS ET INGÉNIEURS

Monsieur SEGARD : « Quel est l'impact financier sur la masse salariale de la commune pour cette délibération ? »

Monsieur BARRET : « Il n'y a pas forcément d'impact immédiat. Les évolutions dépendent des missions des agents, ce n'est pas censé avoir d'impact immédiat du fait de cette délibération. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'instaurer l'IFSE,
- d'instaurer le complément indemnitaire,
- de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

FINANCES – CAMP DE VACANCES DES BRUYÈRES – PARTICIPATION COMMUNALE 2020

Madame DELECOURT : « J'aurais souhaité savoir s'il n'y avait pas un risque de problème administratif compte tenu des fonctions d'Eric FOULON, liées au monde associatif ? »

Monsieur le Maire : « Nous y avons pensé. En fait, Eric FOULON est salarié du Camp des Bruyères, il n'est pas dans le conseil d'administration. Par conséquent, il peut normalement participer au vote. En revanche, Monsieur MOUND, président du Camp des Bruyères ne participera pas au vote ni même Madame DUWICQUET. »

Le conseil municipal (à l'exception de Mme DUWICQUET et M. MOUND en tant que membres du conseil d'administration ne prennent pas part au débat et vote) décide à l'unanimité :

- d'allouer un premier versement pour les frais de fonctionnement du camp de vacances des Bruyères à hauteur de 50 % de la participation 2019 soit 8 416,80 €,
- de procéder au solde de la participation communale dès réception de l'état des sommes dues,

- de prélever les dépenses à l'article 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes » du Budget Primitif 2020.

FINANCES – UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE – EXERCICE

2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

- ✓ 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,
- ✓ 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,
- ✓ 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,
- ✓ 25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2019, 688 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 71ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 550 004,00 € (2 483 053,00 € en 2018).

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

Répartition des actions de développement social urbain pour l'année 2019 :

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Subventions versées en 2019 : 864 670,56 €

- x Subvention au CCAS (50 000 €),
- x Subventions exceptionnelles (16 000 €) dont 10 000 € pour un Projet du Centre Social Inter-générationnel en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- x Subventions aux associations pour l'enseignement, la culture, le sport, la jeunesse, l'animation, la famille, l'action économique, les interventions sociales... (788 870,56 €),
- x Subvention pour actions politiques de la ville :
 - * action « nos quartiers d'été » : 6 000,00 €
 - * action au fil de l'eau : 3 800,00 €

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT € TTC
Aides aux jeunes ménages primo accédants	20 000,00
Clôture de l'école maternelle Blériot	16 221,60
Réfection de voiries	74 015,35
Installations de voiries (bancs, tables, potelets, panneaux de signalisation, barrières)	11 538,20
Matériel informatique dans les écoles (TBI, ordinateurs et vidéoprojecteurs)	25 325,52
Mobiliers pour la nouvelle médiathèque	146 819,37
Programme de remplacement de mobiliers dans les écoles	10 229,53
Maîtrise d'oeuvre pour la construction du terrain de football en gazon synthétique	11 544,00
Mise en place d'un système de télégestion de 15 chaufferies ville	81 015,60
Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation et aménagement du domaine de la tour en médiathèque	59 249,29
Réhabilitation et aménagement du Domaine de la Tour en une médiathèque	1 445 752,31
Réaménagement de la rue de la Libération	125 626,49
Rénovation de l'éclairage public	30 619,67

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

A.L.S.H. Salamandre

Capacité d'accueil : 50 enfants

Petites vacances scolaires :

- 6 ans : 406 enfants accueillis

+ 6 ans : 600 enfants accueillis

Les mercredis à la journée :

- 6 ans : 280 enfants accueillis

+ 6 ans : 706 enfants accueillis

Périscolaire – le soir :

- 6 ans : 803 enfants accueillis

+ 6 ans : 1 617 enfants accueillis

A.L.S.H. Pasteur

Capacité d'accueil : 50 enfants

Petites vacances scolaires :

- 6 ans : 338 enfants accueillis

+ 6 ans : 531 enfants accueillis

Les mercredis :

- 6 ans : 235 enfants accueillis

+ 6 ans : 848 enfants accueillis

A.L.S.H. Élémentaire été

Nombre d'enfants accueillis en Août :

137 inscriptions

A.L.S.H. Maternelle été

Nombre d'enfants accueillis en Août :

63 inscriptions

Colonie de MORBIER

Neige : 32 enfants

Eté : 37 enfants (juillet)

Allocations naissance

2 bons naissance délivrés pour 96 naissances

Consultation de nourrissons

Mise à disposition des locaux dans les quartiers La Valeur, Maillebois et Salamandre puis au Pôle Petite Enfance. Spectacle de Noël, goûter et jouets.

Bourse aux étudiants (CCAS)

Année scolaire 2018/2019 : 95 dossiers pour 26 555,62 €

Allocations 16-25 ans (CCAS)

17 allocations à 110 euros par le C.C.A.S. soit 1 870,00 €

Semaine du Sport

Du 15 au 19 avril 2019 dans les salles de sports Léo Lagrange, Chartreux, Complexes des Bruyères, Maillebois.

Une moyenne de 56 enfants hors accueil de loisirs et 44 enfants issus des accueils de loisirs Salamandre Pasteur ont participé aux ateliers sportifs.

Action Politique de la Ville Salamandre – Samedi Footons Ensemble

Le samedi 13 avril 2019 au sein du quartier Salamandre.

Action mise en place lors de la coupe du monde de football féminin.

Nous avons pu compter sur la participation d'environ 150 personnes, principalement issues du quartier Salamandre. 4 animateurs de la ville ont assuré le bon déroulement de l'action.

Diverses initiations ont été proposées :

- football féminin
- football freestyle
- zumba foot
- structure gonflable, baby foot géant, barbe à papa
- stand de vente de boissons et chips

En parallèle, un grand jeu de tir au ballon sur cible géante a été organisé pour permettre aux participants de remporter des places pour assister au match Italie Australie.

3 familles ont gagné chacune 4 places pour assister à la rencontre au Stand du Hainaut à Valenciennes.

Action Politique de la Ville – Je redécouvre Salamandre

Le samedi 30 Novembre 2019 au sein du quartier Salamandre.

Nous avons pu compter sur la participation d'environ 70 personnes.

4 animateurs de la ville ont assuré le bon déroulement de l'action.

Diverses animations ont été proposées :

Fresque murale participative. Il a créé avec les participants une fresque intergénérationnelle. Elle représente une maman, un papa, un garçon, une fille et les grands parents. L'idée étant de la mettre en évidence sur la façade de l'école et par la suite à l'entrée d'immeuble du quartier.

Structures gonflables en partenariat avec ESD.

A noter qu'à chaque fois qu'un adulte ou enfant participait à la fresque, il se voyait offrir soit un stylo soit un magnet.

Activités récréatives

Centre culturel Lamartine les 9 et 10 avril 2019 sur le thème des étoiles avec une visite le deuxième jour au Planétarium de Capelle la Grande. 94 enfants inscrits pour 84 enfants présents.

Chasse à l'œuf

Le samedi 20 avril 2019. 2 parcours à horaire décalé ont été proposés. Un pour les 3/5ans et un pour les 6/8 ans dans le bois derrière la salle des fêtes. Présence de structures gonflables avec un point café offert aux participants.

Nous avons pu compter sur la participations du CMJL (Conseil Municipal Jeunes Longuenessois). 116 enfants inscrits pour 91 enfants présents et 25 absents.

Fête du jeu

Le samedi 24 août 2019 : Stand de ballons.

Café parents

Depuis Mars 2019, l'atelier s'appelle « Parent'aise ».

Périodicité : un atelier de 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi 2 fois par mois sur inscription via le groupe Facebook créée à cet effet. (101 présences sur l'année).

Ce groupe se compose de 5 mamans qui sont présentes à chaque séance. Jusqu'à 8 personnes peuvent fréquenter l'atelier.

Bilan 2019 : 19 ateliers axés sur le bien être et l'alimentation. A tour de rôle, les mamans proposent un atelier culinaire.

Objectifs des ateliers : atelier culinaire : chaque participante partage ses astuces en cuisine, ses recettes préférées atelier bien être : offrir aux mamans une pause détente. Un moment où elles prennent soin d'elle (manucure, soins du visage, modelage dos, épilation).

Réorganisation du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Le CLAS a connu une modification dans son organisation quotidienne.

De janvier à avril 2019, l'accompagnement scolaire se faisait chaque soir de la semaine pendant le temps scolaire. 2 animatrices encadraient les enfants pour assurer l'aide aux devoirs et la mise en place de jeux ludo-éducatifs.

Nous nous sommes rendu compte que le rythme était trop soutenu pour les enfants qui arrivaient de l'école à la maison de quartier. Les enfants inscrits au CLAS étaient divisés en deux groupes. Cette répartition ne permettait pas d'apporter une aide personnalisée à chaque enfant.

Nous avons donc réfléchi à une autre organisation pour pouvoir accorder plus de temps pour chaque enfant et d'apporter une aide de meilleure qualité.

Pour cela, une troisième animatrice est venue renforcer l'équipe dès la rentrée de Septembre 2019.

Cette nouvelle organisation a permis aux animatrices de passer plus de temps avec les enfants, de mieux travailler les difficultés rencontrées.

En parallèle, il a remis la place des parents au centre du dispositif également. L'accompagnement à la scolarité se fait 2 soirs par semaine, les parents prennent le relais les autres jours.

La mise en place des jeux ludo-éducatifs permet de travailler avec les enfants les différentes notions vues pendant l'école de manière plus ludique.

Plan Mercredi

Mise en place à partir du mois de Novembre 2019.

Les différentes thématiques étaient :

- Les petits écolos,
- Bouge ton corps,
- Ilot Percus et Artboré'Sens.

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Goûter en avril

Voyage en juin

Semaine bleue – repas en Octobre

Colis en décembre

Coût global 2019 : 125 405,00 €

Salle Mailland

Service de repas du lundi au vendredi

1680 repas servis en 2019

Adhérents : environ 13 personnes

Portage de repas à domicile (CCAS)

Service de repas tous les jours

7 554 repas servis en 2019

Adhérents : environ 53 personnes

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Nombre de classes

15 maternelles - 30 élémentaires - 2 ULIS

Nombre d'élèves

874 élèves à la rentrée 2018/2019 dont

189 extérieurs et 23 en CLIS

Piscine

Participation aux frais d'entrées, d'enseignement M.N.S. et transport pris en charge par la CAPSO

Cérémonies de Noël

Cirque pour les écoles maternelles et élémentaires : 7 343,80 €

Passage du père Noël avec distribution de friandises et de coquilles : 5 374,20 €

Passage en 6ème

Livre de prix et dictionnaire à tous les élèves : 7 881,23 €

Divers

Subventions pour les projets éducatifs et les voyages de fin d'année pour les CM2 et subvention à l'USEP : 9 851,13 €

Distribution de fruits dans toutes les écoles

2018/2019 : 6 061,13 € (dépenses)

aide France Agrimer : 4 482,55 € (recettes)

Garderies

5 garderies : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine

2 agents par garderie (titulaires ou contrats)

Effectif : 327 inscriptions à la rentrée 2018/2019

Recettes : 15 171 €

Coût : 80 861,21 €

ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

Activités au Centre Lamartine

Bibliothèque :	927 adhésions individuelles : 692 Longuenessois et 235 extérieurs Enfants Longuenessois : 314 Enfants extérieurs : 84 Adultes Longuenessois : 378 Adultes extérieurs : 151 16 803 livres empruntés dont 8 227 pour les livres adultes 8 129 livres pour la jeunesse et 317 périodiques adultes et 130 périodiques pour la jeunesse Livre achetés en 2019 : 1 043 livres dont 473 livres adultes et 570 livres pour la jeunesse
Ludothèque :	180 enfants 40 à 50 prêts de jeux par semaine depuis l'ouverture Nombre de jeux : 190 110 nouvelles acquisitions

Centre d'activités St Quentin

Associations locales :	Accueil Audomarois, Club d'Echecs et de Scrabble
------------------------	--

ACTIONS EN FAVEUR DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES

Aide sociale (budget du C.C.A.S.)	Chèques multiservices : 78 8450 € en 2019 Participation aux restaurants du cœur
Aide légale	Aide personnalisée d'autonomie Aide ménagère Aide sociale à l'hébergement
Insertion	Revenu de solidarité active (RSA) 262 personnes sont accompagnées par 3 agents du CCAS mis à disposition du CIAS pour cette mission (à hauteur d'1,3 ETP)

Projet de Réussite Éducative :

Le PRE s'adresse aux 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un coup de pouce, résidant dans les quartiers politique de la Ville Saint-Exupéry/L. Blum, Quai du commerce/Saint sépulcre ou dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

- Arques : école Camus – REP+,
- Longuenesse : écoles Sand – REP+, Blum – REP+, Blériot – REP+, Verlaine,
- Saint-Omer : écoles Jules Ferry – REP+, Paul Bert – REP+, Charles Perrault, Michelet – REP+, Montaigne – REP+, Prévert – REP+, Condorcet (quartier de veille), Collège de la Morinie - REP +

La démarche du PRE est globale, prenant en compte l'environnement de l'enfant. C'est aussi une réponse individualisée composée d'un suivi individuel et d'actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille. De nombreux professionnels sont associés au PRE.

L'équipe du PRE est composée de 1 emploi à temps plein, 2 temps partiel.

Elle occupe gracieusement le local du Septuor dans la quartier du Fort-Maillebois dans le cadre de l'exonération de taxe sur le foncier bâti consenti à Pas-de-Calais Habitat par la Commune de Longuenesse.

LES ACTIONS 2019

Remédiation aux troubles du langage – Groupe de stimulation langagière :

Cette action a été mise en place en 2018-2019. C'est une action de prévention réunissant un binôme enseignant-orthophoniste.

Il s'agit de travailler sur les difficultés langagières, autour de l'album et d'autres supports, à raison de 20 minutes par semaine, pour un groupe de 5-6 enfants.

51 enfants (entre janvier et juin) et 59 enfants (entre novembre et décembre) de petites et moyennes sections ont participé à l'atelier de stimulation langagière dans les écoles L. Blum, L. Blériot, G. Sand (Longuenesse), A. Camus (Arques), Montaigne (Saint-Omer).

Le Groupe de Stimulation Langagière à Condorcet a dû s'arrêter cette année scolaire du fait de l'absence d'orthophoniste.

L'axe parentalité a également été travaillé avec une implication forte des parents.

Supervision :

Elle permet d'analyser les pratiques professionnelles et d'avoir un soutien selon la situation rencontrée.

En 2019, l'équipe du PRE a souhaité se former davantage à la systémie. « **Une sensibilisation aux entretiens familiaux systémiques** » sur 4 jours a eu lieu.

Présence : 7 professionnels.

Suite à cette sensibilisation, l'équipe a souhaité développer l'accompagnement des familles les plus en difficultés en faisant certains entretiens avec un thérapeute.

Soutien à la parentalité :

Il s'agit de l'accompagnement des parents dans la mise en place du parcours PRE de leur(s) enfant(s), par les référentes familles.

Le but de chaque suivi est de déterminer des objectifs d'action pour répondre au mieux à la problématique rencontrée.

43 personnes ont rencontré la psychologue : guidance parentale, phobie scolaire, mal être.

Des actions collectives ont alors pu être proposées aux parents et enfants.

3 Temps jeu famille (+/- 50 personnes + 10 personnes) :

. Matinée ou après-midi jeux de société et jeux coopératifs.

Petit déjeuner ou goûter selon le créneau choisi par les familles, présentation des jeux de société différents pour chaque table, puis jeu d'équipe par famille.

Pour terminer, chacun a pu explorer les jeux coopératifs. Grand succès auprès du public.

L'activité jeu ne faisait pas partie du quotidien des familles ciblées. Le jeu favorise la communication et l'entraide au sein des familles.

Cet atelier a donné de nouvelles perspectives aux référentes dans le cadre de leur accompagnement. Le PRE a pu offrir un petit jeu par famille. Et ce, afin de poursuivre l'exploration et ainsi insuffler la dynamique du jeu auprès des familles.

Le PRE a également pu investir dans des jeux collaboratifs et éducatifs. L'équipe a donc pu animer dans les locaux du PRE un temps de jeu qui a concerné 10 personnes soit 3 familles.

. Dans le cadre du CLEA, nous avons pu réaliser deux ateliers l'un avec Rémi, gastronome plasticien afin de travailler autour de l'importance du visuel en cuisine mais également autour de la découverte de nouvelle saveur.

L'atelier fut très apprécié par les familles et surtout les enfants.

Présence :
. Groupe 1 -> 3 mamans et 5 enfants
. Groupe 2 -> 3 mamans et 4 enfants

Le second atelier s'est déroulé avec Rémi GUÉRIN, photographe. Il a eu lieu dans différents lieux, ce qui a beaucoup été apprécié :

- premier lieu, le local PRE,
- second lieu, le domicile de chaque participante,
- troisième lieu, la Motte castrale à Saint Omer.

Cette action a été clôturée par une visite du musée Sandelin. Une technique de prise de vue ainsi que son développement ont pu être découverts et pratiqués.

Présence : 6 mères et 15 enfants.

Les familles ont été invitées aux vernissages, ainsi qu'à un pique-nique à la Motte Castrale.

Soutien éducation nationale :

- Soutien de projets parentalité autour des jeux de société avec les familles, achat de jeux de société pour une école.
- soutien au projet de prévention «l'hygiène tête et mains» dans une école, financement de l'intervention d'une infirmière durant 2 heures.

CPEF/IFSI :

Le PRE a été sollicité par des élèves infirmières qui, dans le cadre d'un travail d'étude, ont souhaité rencontrer des mères de familles au sein du CPEF afin de les sensibiliser à la contraception, mais également au niveau de la sexualité « comment l'évoquer avec les enfants et répondre à leurs questions ».

Présence : 5 mères

Le cirque de la générosité : le CCAS a offert 74 places de cirque aux familles du PRE.

Des actions collectives ont pu être proposées aux parents et/ou enfants :

. **Atelier émotions enfants et en famille, 21 personnes soit 9 parents et 13 enfants** (*financement CAF*)

L'atelier gestion des émotions a été proposé à chaque famille entrant dans le PRE, animé par une psychopédagogue en pédagogie positive. Deux séances de 3 heures et une séance de restitution a été proposée.

Il a été rappelé les bases de la communication bienveillante, la définition des différentes émotions, les différences entre sentiments et besoins et comment accueillir, exprimer et gérer les émotions des enfants et des adultes.

Des outils ont été expérimentés durant les séances et donneront suite à des ateliers manuels collectifs. Les parents ont apprécié avoir de nouveaux outils à leur disposition qui ont été suggérés par l'intervenante.

. **Ateliers Dys en famille** (*financement CAF*)

3 pères, 9 mères, 20 enfants.

Lors des suivis, il a été constaté qu'une partie des enfants accompagnés était porteur de ce type de trouble (1/5 des suivis).

Afin de répondre aux questionnements des parents et des enfants concernés ainsi que de leurs frères et sœurs, des ateliers autour de la thématique ont été proposés.

Nous avons aussi rencontré de nombreux professionnels, avec qui nous ne travaillions pas forcément jusqu'ici. Le réseau du PRE a été étendu, les projets de 2018 se poursuivent afin de voir se former le forum DYS.

2019 a été une année de réflexion et de cheminement entre institutions. Le chemin est long mais constructif. Le réseau parentalité anime les réunions de travail.

. **L'atelier des parents « Frères/sœurs les rivalités »** (*financement CAF*)

5 mères pour 5 familles.

L'atelier a énormément intéressé les familles présentes et celles sollicitées. Un réel échange autour de la parentalité a été réalisé. Echanger sur leurs vécus, leur a permis de trouver des solutions ensemble.

Les participants ont pu évoquer la difficulté d'être parent : le bilan de ces ateliers est positif.

. **Dennlys Parc** (*financement CAF*)

Pères : 7, Mères : 20, Enfants : 87.

Ces deux journées ont été organisées afin de permettre aux familles dans leur intégralité de participer à une sortie familiale et dans un lieu qui répond à une demande collective.

Ce temps familial mis en place une fois dans l'année favorise la dynamique collective du PRE et développe les liens de partage et de découverte entre les familles.

Ce temps fort permet aux familles et aux référents familles du PRE de se retrouver dans un autre cadre mais aussi d'observer les différentes dynamiques familles : fonctionnement, difficultés mais aussi potentialité.

Cela a représenté un réel avantage dans l'accompagnement proposé. Il permet, en effet, d'approfondir les objectifs à travailler.

. **Jeu sur l'autonomie «Le girafon deviendra grand»** (*financement CAF*)

3 mères, 6 enfants.

Création d'un jeu de société à visée éducative avec les 3 familles, autour de la notion "l'autonomie de l'enfant".

Ensemble, ils ont créé (par famille) des cartes actions sur les difficultés en lien avec :

- le manque d'autonomie rencontré (se laver les dents, faire sans crier (enfants)/faire à la place (va plus vite),
- la peur du danger donc pas le droit de faire (parents).

Ce fut un moment très inspiré. Ensemble, ils ont pu trouver des idées pour les actions temps familles, pour faire des choses avec la famille.

Nombre d'enfants suivi en individuel dans le cadre du PRE
entre janvier et décembre 2019

	GARÇONS	FILLES	Total
0-5 ans	16	8	24
6-15 ans	63	25	88
Total	79	33	112

Répartition des suivis individuels selon les villes :

Nombre de suivis par commune		
	Nombre	%
Longuenesse	48	42.80%
Saint-Omer	52	46.20%
Arques	9	8.00%
Autres	4	3.0%
Total	112	100,00%

Budget réalisé du PRE en 2019 : 159 509 €

Monsieur BELHOSTE : « Je voudrais revenir sur cette fameuse DSU, qui, comme chacun le sait, est une aide financière de l'Etat attribuée aux communes les plus pauvres de notre pays dont nous faisons malheureusement partie. Il y a des actions intéressantes, que l'on félicite dans ce dossier, mais je crois qu'il y a aussi une utilisation des fonds parfois qui n'a rien à voir avec la politique de la Ville. Le but de la DSU est de mettre en place des actions de développement social et de cohésion sociale. Je me pose la question parfois sur la bonne utilisation d'une partie de ces fonds. J'interpelle la nouvelle équipe sur une dérive possible de l'utilisation de la DSU. Je pense que l'on ne peut pas l'ignorer et le masquer. Quand je vois que la DSU sert à réparer des voiries, à réaménager une rue, ces actions n'ont rien à voir avec la cohésion sociale. Interrogeons-nous parce que c'est complètement contraire à l'esprit même de la loi et des origines de cette Dotation de Solidarité Urbaine. Je ne sais pas s'il y a un tableau de suivi ou un rapport de nos actions locales qui est envoyé aux services de l'Etat afin de vérifier l'utilisation de ces crédits mais il y a des choses qui me font bondir. »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous avons déjà entendu l'argument sous l'ancienne mandature concernant vos réserves sur l'utilisation de la DSU. Vous pouvez voir qu'en début de délibération, nous avons rajouté une ligne : "elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées". Donc, c'est bien pour équilibrer la fiscalité, vous l'avez dit, la situation sociale de notre commune, si elle n'était pas ce qu'elle est, Lapallissade pourrait en dire autant, nous pourrions bénéficier d'une fiscalité plus importante. C'est un équilibre, par rapport à la fiscalité que l'on ne perçoit pas, et, en rien, il n'est interdit de l'utiliser sur les points que vous venez de souligner. La DSU n'est pas à confondre avec la politique de la Ville. C'est exactement ce qui avait été dit sous l'ancienne mandature par rapport à l'utilisation de cette DSU. Il est vrai que lorsque l'on parle de solidarité urbaine, on a l'impression que cette dotation doit être uniquement réservée sur des actions sociales. Non, c'est un équilibre de la fiscalité que l'on ne touche pas. »

Monsieur BELHOSTE : « Moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. On le sait nous avons une frange de la population à Longuenesse qui est fragile mais nous avons en même temps dans nos capacités de financement de la marge de manœuvre. La Ville n'est pas pauvre. »

Monsieur le Maire : « Elle n'est pas pauvre mais vous remarquez que la DSU est supérieure à la DGF. »

Monsieur BELHOSTE : « Mais la Ville, dans les ratios, n'est pas du tout endettée. »

Monsieur le Maire : « Sans cette DSU, vous parlez de voirie, de fenêtres dans les écoles, on ne pourrait pas faire tout ce que l'on réalise. Ce n'est pas purement à caractère social à ne pas confondre avec les fonds de la politique de la Ville. Je vois que Madame COUSIN acquiesce dans mon sens. »

Madame COUSIN : « On a du mal à comprendre cela. »

Monsieur le Maire : « C'est exactement cela, c'est à dire que l'on associe cette DSU au fait que cela doit être sur une action avant tout sociale. Non, si l'on n'avait pas cette DSU, on remplacerait moins de fenêtres dans les écoles. »

Madame LEVRAY : « On peut faire recours à l'emprunt. Nous avons de l'argent. »

Monsieur le Maire : « Vous pensez que la DSU, supérieure à la DGF, doit être uniquement réservée sur l'action sociale ? Soyons sérieux deux minutes. C'est une aberration. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas une aberration. Si nous l'avons, c'est bien parce que nous avons une population sociale défavorisée sinon on ne l'aurait pas. Nous avons le devoir moral de s'occuper davantage de cette population. »

Madame DUWICQUET : « Là, vous parlez des critères de la politique de la Ville. Je vais vous redonner exactement les critères pour la DSU : logements sociaux, le nombre de bénéficiaires de l'APL, le nombre d'habitants dans le quartier prioritaire de la Ville mais aussi, la population, le potentiel financier de la Ville et le nombre d'habitants en zone franche urbaine. Vous voyez bien que l'on ne parle pas que du social. L'objectif de la DSU est d'aider les communes urbaines de plus de 5 000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources, quand on parle de manque de fiscalité, on est là dedans, et supportant des charges élevées afin d'améliorer les conditions de vie de ses territoires et pas uniquement d'un territoire défavorisé. Quand on y met les voiries, c'est pour améliorer les territoires. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas uniquement réservé au quartier politique de la Ville, c'est une confusion. »

Madame LEVRAY : « Mais la confusion est faite aussi dans la délibération car dans les actions que vous nous proposez, il y a des actions politique de la Ville, c'est un autre budget. L'amalgame est fait dans votre propre délibération. Cela devient très compliqué. J'aurais quelques questions sur le tableau qui reprend les dépenses d'équipement. Est-ce que vous pourriez nous expliquer comment l'aide aux jeunes ménages primo-accédants est passée de 108 000 € en 2018 à 20 000 € en 2019 alors que 100 000 € étaient prévus au débat d'orientations budgétaires ? »

Monsieur le Maire : « Vous connaissez la réponse. »

Madame LEVRAY : « Il y a moins de demandes. Mais, s'il y a moins de demandes, cela veut dire que les jeunes ne viennent pas chez nous, c'est là où il faut se poser les bonnes questions. Les jeunes ne viennent pas chez nous et est-ce qu'il y a une communication suffisante sur ces aides. »

Monsieur le Maire : « Préalablement, on avait distribué 100 000 € et cette année 20 000 €. Nous communiquons, la preuve 100 000 € à une époque ont été versés donc la communication a été faite. Aujourd'hui, vous connaissez aussi les règles restrictives afin de bénéficier de cette prime pour les primo-accédants, ce n'est pas nous qui avons mis les règles. Je ne juge personne. Les règles sont particulières. On ne peut que regretter que personne n'ait fait la demande pour cette prime pour les primo-accédants mais nous n'en sommes en rien responsables. C'est comme la prime aux nouveaux nés que l'on donne, une réflexion est en cours pour l'aménager, personne ne fait la démarche. L'information est donnée. Si les administrés ne viennent pas, que voulez-vous que l'on fasse ? Il ne faut pas nous rendre à chaque fois responsable de tout. Les questions, on se les pose, autant que vous. »

Madame SCOTEE : « La CAPSO a modifié ses critères en obligeant à des travaux de rénovation très lourds. »

Madame LEVRAY : « Il faut dire que l'on a un parc de logements trop vieillissant qui nécessitent trop de travaux. Je pense qu'il va falloir trouver le moyen de faire venir des gens chez nous car la population est en baisse et cette situation devient dramatique. Toutes ces dotations sont liées à la population. Si la population baisse, les dotations également. »

Monsieur le Maire : « Lors de la mandature précédente, on a réfléchi sur le sujet de la population. Nous avons le projet Jaurès qui est en cours sur du logement social, collectif, individuel. Ce n'est pas que l'on vous cache quoique ce soit, mais on vous donnera toutes les informations. On travaille aussi sur d'autres dossiers par rapport à l'habitation. Nous avons la même conscience que vous, cela a été dit et on le redira, dans le débat d'orientations budgétaires, la population a baissé. »

Madame DUWICQUET : « Madame LEVRAY, vous disiez tout à l'heure que c'était de notre faute si vous pensiez effectivement que la DSU devait être politique de la Ville parce que l'on ne mettait que des actions politique de la Ville. »

Madame LEVRAY : « Non je n'ai pas dit cela. »

Madame DUWICQUET : « Il y en avait. Je voudrais préciser que ce ne sont pas les plus grosses actions qui sont faites avec la DSU : le soutien aux associations (800 000 €) si nous n'avions pas la DSU, il ne serait pas possible de donner autant aux associations, toutes les actions que ce soit au niveau culturel, ce ne serait pas possible de faire autant de choses, ou l'enseignement, qui n'a rien à voir avec tout ce qui peut être défavorisé. L'enseignement est pour tout le monde et pas uniquement pour la politique de la Ville. Il y a plein d'actions qui sont mises en place grâce à la DSU parce qu'elle nous est versée. Monsieur BELHOSTE disait que c'était un peu

triste que l'on soit considéré comme une ville pauvre. Au contraire, je trouve qu'heureusement que cette DSU nous est donnée afin de permettre de faire des actions auprès de tous les territoires de la Ville. »

Monsieur le Maire : « On préférerait que la Ville ne soit pas considérée comme pauvre et puis nous aurions eu une fiscalité beaucoup plus importante et nous n'aurions pas la DSU. Je vais vous donner un exemple qui va vous faire plaisir. Si nous n'avions pas la DSU, nous n'aurions pas le beau projet de la nouvelle salle de sports à Maillebois. »

Madame COUSIN : « Moi, ce que je regrette dans ce rapport, c'est le projet de réussite éducative qui est un magnifique projet qui fonctionne très très bien, lancé par la Ville de Longuenesse et qui est situé sur trois communes. Mais, on ne le dit pas assez, car le budget réalisé du PRE en 2019 est de 159 509 € et c'est pratiquement la subvention de la politique de la Ville, je ne sais plus le montant, il faudrait que ce soit plus précisé. »

Madame LEVRAY : « Sur le tableau des dépenses d'équipement, j'aurais encore deux questions. On note dans ce tableau la mise en place d'un système de télégestion de 15 chaufferies Ville pour 80 000 €, l'an dernier 71 000 €. Pouvez-vous nous dire où on en est cette mise en place ? Combien cela va encore nous coûter et pendant combien de temps ? »

Monsieur le Maire : « Ces points là ont été vus en commission travaux, on est en train de refaire la commission travaux. »

Madame LEVRAY : « Le matériel scolaire pour 10 229 € alors qu'il était prévu au budget la somme de 115 000 €. »

Monsieur le Maire : « Je la connais par cœur la chanson, on en a déjà parlé en commission. On refait la commission. Je vous ai répondu Madame LEVRAY qu'il a été noté 115 000 € et je vous ai répondu le jour de la commission que nous allions regarder avec les services où était le problème. Nous allons vérifier l'inscription de la somme de 115 000 € et nous avons dit que nous allions revenir vers vous pour vous donner la réponse. »

Madame LEVRAY : « A ce jour, vous n'avez pas la réponse. »

Madame DUWICQUET : « La commission a eu lieu la semaine dernière. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai assuré que vous auriez la réponse sur une inscription qui n'a pas correspondu aux dépenses. Permettez-nous de nous laisser quelques jours. Ce sont des choses sur lesquelles nous nous sommes engagés et je pourrais vous citer celles aussi pour lesquelles nous nous sommes engagés et qui ont été réalisés le lendemain. Vous mettez le doigt sur des choses qui n'ont pas été réalisées dans la semaine. Je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous donne la garantie que vous aurez les informations. »

Madame DELECOURT : « Concernant l'allocation naissance, on avait dit qu'il y avait très peu de demandes. Est-ce que ce n'est pas dû aussi à la façon de faire les choses ? Est-ce que si, nous, Ville de Longuenesse, ne pourrions-nous pas aller vers les habitants, en leur envoyant peut être un chèque d'allocation naissance sans que les gens soient amenés à venir d'eux mêmes. »

Monsieur le Maire : « Je viens de dire que l'on était en cours de réflexion sur ce sujet parce que l'on voit bien que c'est un système qui ne fonctionne pas. L'actuel système lie les gens à une banque. La Ville verse une somme et la banque également. Je pense que nous allons vers la suppression de ce système et peut être que la Ville fera à chaque naissance un bon d'achat ou une dotation. Le Maire enverra un petit mot de félicitations aux parents au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal en leur offrant par exemple un bon d'achat. »

Madame LEVRAY : « Cela fait des années qu'on en parle. »

Monsieur le Maire : « J'étais membre du conseil municipal et permettez-moi d'assumer aujourd'hui ce que le groupe majoritaire décide. Que devons-nous faire pour que les parents qui ont une naissance bénéficient de quelque chose ? Si l'on avait tout résolu aujourd'hui, vous seriez déçus et vous ne pourriez même pas poser de questions. »

Madame DELECOURT : « Page 7, concernant l'aide légale, je voudrais savoir de quelle manière la mairie intervient au niveau de l'APA, de l'aide ménagère, à quelle hauteur financière ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas peur de vous dire que je ne peux pas vous répondre ce soir et que vous aurez l'information. On transmet sur l'aide légale au plus vite à Madame DELECOURT. »

Monsieur BARRET : « Je peux déjà apporter un élément de réponse sur ces points. Le CCAS aide les administrés à constituer les dossiers mais il n'a pas de dispositif spécifique financier sur ces actions. Le dispositif financier porte principalement sur l'aide facultative constituée par les chèques multiservices. »

Madame DELECOURT : « C'est plutôt une aide administrative. »

Monsieur le Maire : « Le reste relève de la compétence du Département. »

Madame DUWICQUET : « C'est le montage de dossiers. »

Madame DELECOURT : « A partir de la page 12, on a pour diverses interventions (atelier Dys, atelier des parents, Dennelys parc, etc.), à quelle hauteur la CAF finance ces actions ? »

Madame DUWICQUET : « Je ne pourrais pas vous répondre mais il y a effectivement une participation de la CAF et cela dépend aussi du quotient familial. »

Madame FASQUELLE : « L'année dernière, cela a fait partie d'actions collectives et c'est un financement global CAF qui est pour 2019 de 6 500 €. »

Madame LEVRAY : « Les actions ne sont pas détaillées financièrement. »

Monsieur BARRET : « C'est dans le rapport d'activités du CCAS et présenté dans le budget du CCAS car il s'agit d'une action portée par le CCAS. »

Madame DELECOURT : « En page 12, nous avons un tableau avec le nombre d'enfants suivis en individuel pour le PRE pour l'année 2019 ainsi que le nombre de suivis par commune, est-il possible d'avoir un comparatif sur deux années ? »

Monsieur le Maire : « On transmettra. »

Monsieur BELHOSTE : « Pour clôturer la question et revenir à ma demande initiale, à court terme, pas pour la semaine prochaine, est-il possible que la municipalité peut réfléchir et s'engager pour veiller à ce que cette DSU serve le moins possible à rénover les routes. Oui, il y a 864 000 € versées aux associations, c'est super mais je n'ai pas fait le calcul précis mais on doit être au moins à 400 000 € pour la réfection de voirie et l'éclairage public, etc. Est-ce que l'on peut limiter ces dépenses ? »

Monsieur le Maire : « Mais non. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est dommage, c'est incohérent. Ce n'est pas une lubie de ma part, la question a déjà été posée même au niveau de l'assemblée nationale car on trouve qu'au niveau de la nation, il y a trop de dérives concernant l'utilisation de cette DSU. »

Monsieur le Maire : « On ne bafoue aucune règle en agissant ainsi. On ne fait quand même pas tout et n'importe quoi. »

Monsieur BELHOSTE : « Je n'ai pas dit que c'était n'importe quoi, j'ai dit que c'était inadapté au but premier. »

Monsieur le Maire : « On connaît votre argumentation et on la respecte. Vous l'avez déjà fait remonter sous les anciennes mandatures, c'est pour cela qu'aujourd'hui on a rajouté et souligné, bien que cela ne vous suffise pas, que c'était un rééquilibrage par rapport à la fiscalité non perçue. Tant que vous ne voudrez pas intégrer cela, on ne pourra pas être d'accord. Avec la DSU, nous avons le droit de l'utiliser comme on l'utilise et personne ne va rien nous reprocher. Vous ne pouvez pas imaginer de faire plus de 2 millions, plus que la DGF, d'actions sociales. Sur le budget, cela ne tient pas la route. »

Madame BERNARD : « L'an dernier, j'ai été très surprise par cela et j'ai téléphoné sur le site du gouvernement. Un référent de l'Etat m'a répondu exactement ce que Monsieur le Maire vient de dire. C'est une somme qui est allouée et elle peut être mise intégralement dans un projet par exemple réfection d'une route. »

Monsieur le Maire : « Si cette subvention s'appelait dotation de compensation, peut être qu'elle porterait mieux son nom. Dans le terme solidarité, on a l'impression que l'on doit obligatoirement faire de la solidarité avec, mais non. »

Monsieur BELHOSTE : « Je ne suis même pas sûr car compenser de la fiscalité qui ne rentre pas, je ne suis pas non plus d'accord parce que l'on constate que la DGF augmente. »

Monsieur le Maire : « On a une DSU plus importante que la DGF, c'est bien une compensation de la fiscalité non perçue. »

Madame LEVRAY : « On pourrait admettre cela si, au regard des travaux, qui sont nécessaires dans la commune, on pouvait aussi avoir une véritable ambition dans la politique sociale de la Ville, que Longuenesse se lance dans une véritable politique sociale. »

Monsieur le Maire : « Cela veut dire qu'il n'y en a pas du tout ? »

Madame LEVRAY : « Non, je ne dis pas qu'il n'y en a pas mais je dis qu'il en faut beaucoup plus à mettre au regard des travaux qui sont nécessaires à la commune. »

Monsieur le Maire : « La politique sociale est le relais du CCAS. »

Madame LEVRAY : « Pas que. C'est une politique globale, ce n'est pas le CCAS. »

Madame DUWICQUET : « Si on prend le plus gros des chantiers " réhabilitation et aménagement du Domaine de la Tour en une médiathèque " qui a coûté 1 500 000 €, que la Ville a mis en gratuité complète pour l'accès à tous à la ludothèque, à la culture par les livres et grâce à toutes les actions qui sont faites par la ludothèque, ce n'est pas du social ? On ne pourrait pas l'intégrer dans le social ? Moi, je dis que c'est purement du social. »

Madame LEVRAY : « Non, ce que l'on intègre là dedans ce sont les 1 500 000 € de travaux, ce n'est pas la gratuité, il ne faut pas tout mélanger. »

Madame DUWICQUET : « Il a bien fallu financer ces travaux. »

Monsieur le Maire : « Pour la faire gratuite, il a bien fallu faire la médiathèque. »

Madame LEVRAY : « On ne va pas revenir sur les travaux de la médiathèque sinon nous ne sommes pas sortis ce soir. »

Madame DUWICQUET : « On a fait un caractère social de ces travaux. »

Monsieur le Maire : « De toute façon, dans toutes les actions que l'on mène, il y a toujours une dimension sociale. »

Madame LEVRAY : « Mais elle doit être beaucoup plus importante. Il y a des quartiers entiers à rénover où il faut se pencher. Ce n'est pas parce que l'on va distribuer quelques places de cirque ou rendre la gratuité à la médiathèque que l'on fait une véritable politique sociale. Cela en fait partie mais c'est loin d'être suffisant. »

Monsieur le Maire : « Sur le quartier Maillebois, sans le stigmatiser, quartier politique de la Ville, nous allons demain mettre plus de 2 000 000 € pour la réhabilitation totale de l'école Léon Blum et plus de 4 000 000 € pour la nouvelle salle de sports. Que faire de plus ? En utilisant la DSU. Car si l'on n'avait pas la DSU, on ne pourrait pas réhabiliter l'école Léon Blum comme on va la réhabiliter ni faire une salle de sports. »

Monsieur BELHOSTE : « Qu'est ce qu'il y a de social dans les 81 000 € du système de télégestion des 15 chaufferies de la Ville, franchement je cherche mais je vois pas trop. »

Madame DUWICQUET : « Mais on vous répète que ce n'est pas obligatoire d'être dans le social. »

Monsieur le Maire : « Si nous ne sommes pas d'accord sur ce premier point de départ, on ne sera jamais d'accord. Madame LEVRAY vient de nous l'accorder. Cela m'a agréablement surpris. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

FINANCES – DISSOLUTION DE LA SPL INNOVA

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il y a une erreur de frappe sur cette délibération, les comptes 2017 de la SPL ont bien été présentés en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 12 avril 2018 et non le 12 avril dernier. Vous voyez que l'on tient compte de vos remarques. Cette société n'est plus en activité depuis fin 2017.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 26 septembre 2011, les élus ont décidé de se doter d'une société publique locale (SPL), permettant ainsi la mise à disposition d'un outil mutualisé pour le développement et l'aménagement du territoire et disposant, par conséquent, d'une plus grande capacité de réaction et d'adaptation qu'une collectivité.

La SPL INNOVA a été instituée le 26 octobre 2012 avec un capital de 252 900 € divisé en 2 529 actions de 100 € détenues par 29 collectivités locales.

La participation financière de la commune de Longuenesse a été fixée à 11 700 € (délibération n° 64 du 26 septembre 2011).

Les comptes 2017 de la SPL ayant été présentés en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 12 avril 2018, il a été décidé par les actionnaires la dissolution anticipée de la société et son placement en liquidation amiable.

Madame LEVRAY : « Est-ce qu'il y a des actions concrètes qui ont été utiles à la commune à travers de cette SPL ? »

Monsieur le Maire : « C'était une société qui venait en aide aux communes lorsqu'elles la sollicitaient sur des projets d'aménagement. Je ne pense pas que l'on ait fait appel à cette société. »

Madame DUWICQUET : « On s'était déjà posé la question lors d'un précédent conseil municipal. »

Vu les éléments précédemment exposés,

Considérant la nécessité d'intégrer cette nouvelle situation au bilan de la collectivité, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la dissolution anticipée de la SPL,
- d'autoriser l'encaissement de 493,52 € correspondant au solde de la SPL réparti proportionnellement,
- de sortir les actions acquises de l'actif,
- de procéder aux écritures comptables (dépenses et recettes) relatives à cette liquidation,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer les éventuelles pièces et actes relatifs à cette liquidation.

FINANCES – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – 3 F NORD-ARTOIS

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier reçu le 2 juin 2020, les sociétés 3F Nord-Artois (dont le siège social est au 99 boulevard de Mons – 59650 Villeneuve d'Ascq) et Notre Logis (dont le siège social est au 221 rue de la Lys – 59433 Halluin cedex) envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde. Les sociétés 3F Nord-Artois et Notre Logis, toutes deux sociétés anonymes d'HLM, seront, à la date de réalisation de la fusion, filiales d'IMMOBILIERE 3F, contrôlées indirectement par Action Logement Immobilier et appartiendront donc, en tant que telles, au groupe Action Logement.

Dans le cadre de cette fusion, la société Notre Logis a vocation à se voir transférer l'ensemble des prêts attachés à l'activité de bailleur social de la société 3F Nord-Artois.

Certains prêts, dont la liste et le détail sont annexés à la présente, ont donné lieu à une garantie de la Ville.

Le transfert des prêts, avec maintien de la garantie de la Ville, en faveur de la société Notre Logis, prendra effet lors de la réalisation définitive de la fusion projetée, laquelle est actuellement prévue le 1er octobre prochain, sous réserve du vote favorable de l'assemblée générale extraordinaire des deux sociétés. Par conséquent, la société les 3F Nord-Artois demande à la Ville le maintien de la garantie des prêts annexés.

Monsieur BELHOSTE : « Est-ce que l'on s'est renseigné un minimum sur la santé financière de ces sociétés pour lesquelles on nous demande d'être garant d'emprunt parce que l'on constate que l'une absorbe l'autre. Est-ce que cela cache une fragilité ou pas. Il faut avouer que c'est une sacrée usine à gaz : 3 F Nord-Artois et Notre Logis appartiennent à HLM qui eux mêmes sont une filiale d'Immobilière 3 F, qui eux mêmes sont contrôlés indirectement par Action Logement Immobilier, qui eux mêmes font partie du groupe Action Logement. Est-ce que l'on peut être garant ? Est-ce que l'on peut signer en bas de la feuille sans avoir d'arrière pensée ? »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous dire que je connais la situation financière des bailleurs. Ce serait vous mentir et je ne voudrais pas le faire. »

Monsieur BARRET : « Nous avons vu énormément de mouvements de fusion et d'absorption des bailleurs ces dernières années, c'est une incitation gouvernementale et ce n'est pas la seule société. Tous les ans, nous recevons les rapports d'activités des bailleurs pour lesquels nous avons garanti des emprunts. Ici, ce ne sont pas de nouveaux emprunts, on nous demande de réitérer la garantie du fait du changement de structure. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir la garantie des prêts annexés.

FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

En préambule, Monsieur le Maire s'adresse au conseil municipal.

Monsieur le Maire : « Chers collègues, comme vous le savez, ce débat d'orientation budgétaire représente chaque année une étape essentielle dans le processus démocratique et budgétaire de notre commune. Cette année, bien entendu, le calendrier de ces deux processus a été chamboulé par la crise sanitaire. Tant les élections municipales que les votes de budget ont été impactés. Cela explique que nous procédions à ce débat en juillet, seulement une semaine avant de voter le budget primitif et le compte administratif. C'est la première fois que je prends part à ce débat en qualité de Maire. Et si cela constitue un honneur, nous parlons également d'une forte responsabilité puisque les orientations que nous donnerons à nos finances auront des conséquences pour plusieurs années. Et ce tant sur nos projets que sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Il s'agit par conséquent d'un exercice central et exigeant. La bonne santé de nos finances conditionne tout le reste. Effectivement, nous pouvons avoir des idées et des projets mais ils ne seront mis en œuvre que si nous en avons les moyens. Si je suis heureux de pouvoir dire que nos finances sont saines aujourd'hui, j'ai aussi conscience du fait que conserver cela sur le long terme demande une vigilance de tous les instants. En effet, " une petite impatience ruine un grand projet ". Rassurez-vous, cela n'est pas de moi mais de Confucius. Après cette digression philosophique, je vous propose de revenir à des choses plus triviales. Vous constaterez que nous conservons un excédent de fonctionnement de nature à nous permettre de réaliser des investissements importants même si nous souhaiterions toujours en faire d'avantage. Vous avez pu prendre connaissance de ces éléments dans le dossier complet adressé avec les convocations. Je salue le travail accompli par les services car il est qualitatif et fastidieux. En effet, il s'agit d'un « long et lourd » dossier et une lecture mot à mot lors de cette séance serait quelque peu « assommante ». Nous avons donc souhaité innover et vous proposer dès à présent une présentation plus synthétique, sous forme de diaporama, mais également relayée par un document papier. Celui-ci reprend simplement des extraits du rapport complet sans ajout ni modification. L'objectif est bien ici d'avoir un débat et non une lecture de 90 minutes à l'issue de laquelle il faut bien avouer que l'on ressort " anesthésié " et plus forcément aussi apte à débattre. Nous avons d'ailleurs à cœur de moderniser d'avantage l'organisation des conseils municipaux. Actuellement, nous procédons à une étude de marché concernant les solutions permettant l'envoi dématérialisé des convocations et documents des séances de conseil municipal. Nous y reviendrons très prochainement mais pour l'heure je vais laisser la parole à notre adjointe en charge des finances, Delphine DUWICQUET, ainsi qu'à notre adjoint chargé des travaux, François RUCKEBUSCH, lesquels vont effectuer cette présentation. »

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU RAPPORT EN COMMISSION DES FINANCES LE 29 JUIN 2020

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales).

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter que les données concernant l'année 2019 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2020.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2020 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

- Contexte général national

En France, la croissance s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.

Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Après une croissance de 1,7% en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3% en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,9% à 1,2%.

L'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents.

Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à :

- l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi,
- la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020,

- la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019: baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8% fin 2018 à 1,3% au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

Principales données financières 2020 (Source : projet de loi de finances 2020, Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires)

Contexte macro-économique

Croissance France : 1,3%

Croissance Zone € : 1,2%

Inflation : 1,2%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique 0,7%

Déficit public (% du PIB) 2,2%

Dettes publiques (% du PIB) 98,7%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat 115 670 millions €

- dont concours financiers de l'Etat 49 140 millions €

- dont DGF 26 802 millions €

Point d'indice de la fonction publique : 56, 2323 € depuis le 1er février 2017

- La loi de finances initiale (LFI) pour 2020 publiée au journal officiel du 29 décembre 2019.

Il convient d'évoquer la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée.

La LFI instaure quelques ajustements pour 2020 année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base de TH (hors accroissement physique) est revalorisée de 0,9 % alors que le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020 ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages encore soumis à son paiement. La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

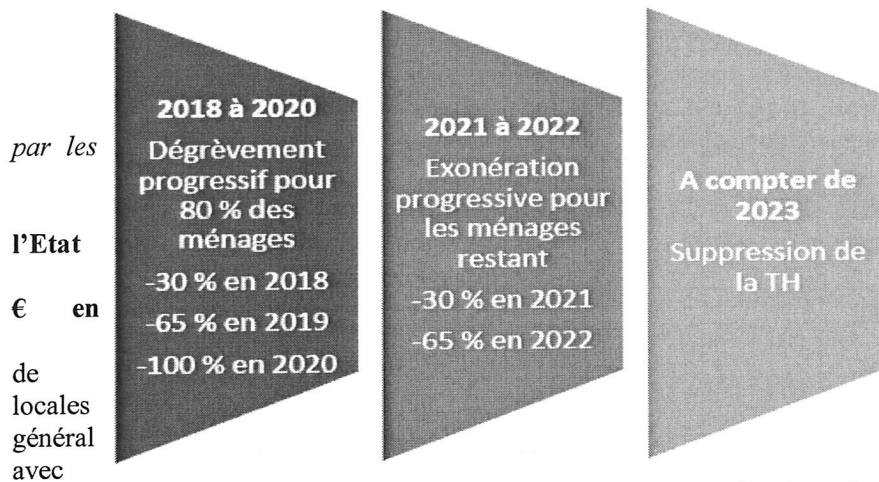


Illustration issue du document « Support à la préparation de votre DOB » (édition du 24/01/2020) établi experts du Groupe BPCE

Les Concours financiers de sont quasiment stables (49,1 milliards € contre 48,6 milliards 2019). Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) l'Etat au profit des collectivités ainsi que les crédits du budget relevant de la mission relations les collectivités territoriales

(RCT). La mission RCT se compose à environ 90% de quatre dotations: la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Stabilité de la DGF au niveau de 2020 : 26,847 milliards €. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires. Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la LFI 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR): 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): 570 millions €

Hausse de la péréquation verticale :

Elle représente 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019.

Ces augmentations de DSU DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

La revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation :

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1er janvier 2017, la LFI poursuit avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1er janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.



À retenir

+ 1,7 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,847 Md€

Dotation Globale de Fonctionnement en 2020

2021



Automatisation du FCTVA

- 151 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 190 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Md€

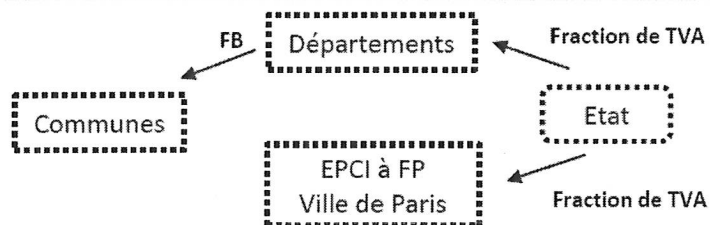


Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

2021



Mise en œuvre de la réforme fiscale



+ 0,9 %



Revalorisation forfaitaire des bases TH en 2020

2023



Suppression de la TH sur les résidences principales

48 M€



Compensation plafonnée liée au versement transport pour 2020

Illustration issue du document « Support à la préparation de votre DOB » (édition du 24/01/2020) établi par les experts du Groupe BPCE

IMPACTS ET CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19

- Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %.

Il est à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Les finances publiques vont très probablement souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible.

A court terme l'inflation devrait toutefois rester modérée.

- 2 lois de finances rectificatives pour 2020 ont à ce jour été adoptées.

-DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

1.1 - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2016	11204	575	11779
1er janvier 2017	11232	590	11822
1er janvier 2018	11139	564	11703
1er janvier 2019	11029	555	11584
1er janvier 2020	11023	540	11563

La population totale de la commune s'établit à 11 563 habitants au 1er janvier 2020 (- 21 habitants par rapport au 1er janvier 2019). Après avoir connu une augmentation progressive et légère de 2013 à 2017, la population diminue depuis. Elle est revenue à un niveau similaire à celui de 2013 (11 576 habitants pour mémoire).

1.2 - les taux et bases d'imposition

	Taxe d'habitation (TH)	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2015	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2016	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)	53,82% (0%)

De 2014 à 2016, les taux d'imposition votés et revenant à la commune sont restés constants.

Toutefois, pour 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont dû être revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants. Il convient d'ajouter que la commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

Les taux d'imposition votés sont ensuite restés constants jusqu'en 2019.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prév
TAXE D'HABITATION	10 531 228	9 995 759	10 132 338	10 126 368	10 349 038	10 488 000
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	8 975 128	9 147 517	9 265 357	9 324 892	9 570 712	9 696 000
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	44 485	44 301	44 541	45 452	47 540	48 000
ENSEMBLE	19 550 841	19 187 577	19 442 236	19 496 712	19 967 290	20 232 000

EVOLUTION EN %	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019
TAXE D'HABITATION	4,71%	-5,08%	1,37%	-0,06%	2,20%	1,34%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	3,19%	1,92%	1,29%	0,64%	2,64%	1,31%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	-2,28%	-0,41%	0,54%	2,05%	4,59%	0,97%
ENSEMBLE	3,99%	-1,86%	1,33%	0,28%	2,41%	1,33%

Pour mémoire, les bases de taxe d'habitation avaient diminué de 5% entre 2015 et 2016 en raison de l'augmentation de bases exonérées (le total de bases brutes étant en légère augmentation). L'explication étant principalement liée à une exonération de taxe d'habitation (TH) et de taxe foncière (TF) au profit de contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans. Ceux-ci bénéficiaient en effet d'une majoration d'une demi-part supplémentaire que la loi de finances de 2015 avait supprimée.

Une compensation pour les communes touchant la TH et la TF a été prévue mais à compter de 2017. Elle n'a pas été totale.

- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUENESSE

2.1 – Principales recettes de fonctionnement

2.1.1 Fiscalité

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
Produit fiscal	3 901 555 €	3 682 729 €	3 699 304 €	3 774 385 €	3 800 137 €	3 838 958 €	0,45%	2,73%
Taxe sur l'électricité	162 310 €	163 462 €	156 955 €	130 000 €	157 683 €	130 000 €	-3,98%	0,46%
Taxe sur droits de mutation	138 766 €	172 657 €	213 507 €	140 000 €	199 937 €	160 000 €	23,66%	-6,36%
Taxe sur la publicité	89 730 €	90 978 €	93 863 €	70 000 €	91 744 €	80 000 €	3,17%	-2,26%
Autres taxes	38 508 €	48 906 €	40 446 €	38 080 €	41 386 €	38 000 €	-17,30%	2,32%
Total	4 330 868 €	4 158 732 €	4 204 075 €	4 152 465 €	4 290 888 €	4 246 958 €	1,09%	2,06%

Pour mémoire, le total des produits issus de la fiscalité est en augmentation de 1,09 % entre 2017 et 2018 en raison notamment d'une augmentation du produit fiscal (évolution des bases) et surtout d'une hausse importante des droits de mutation.

A noter également que le produit fiscal perçu par la CAPSO pour ces 3 taxes a augmenté entre 2016 et 2017, concernant les prélèvements opérés auprès des Longuenessois. Pour que la fiscalité payée par les ménages soit neutre, il convenait donc de diminuer les taux communaux qui ont évolué comme suit :

Taux communaux	Taxe d'habitation (TH)	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2016	20,01% (0%)	20,41% (0%)	58,53% (0%)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)

La commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune (Cf. 2.1.3).

Entre 2019 et 2020, l'hypothèse de travail est donc une légère évolution (+ 1,33 % pour l'ensemble) du produit des contributions directes (compte tenu de la revalorisation des bases prévue par la LFI 2020).

Il convient de rappeler qu'une part du produit fiscal prévu ne sera pas perçue auprès des contribuables mais compensé par l'Etat, compte tenu de la poursuite du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 années sous condition de ressources.

Pour mémoire, un abattement de 30% de la cotisation de TH a concerné 80% des habitants en 2018.

En 2019, cet abattement a concerné 65% de la cotisation de TH.

En 2020, 80 % des ménages seront totalement exonérés de la cotisation de TH.

2.1.2 Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
Dotation globale de fonctionnement (+ DNP)	2 043 749 €	1 954 103 €	1 980 930 €	1 900 000 €	1 975 403 €	1 968 435 €	1,37%	-0,28%
Dotation de solidarité urbaine	2 262 500 €	2 400 454 €	2 483 053 €	2 500 000 €	2 550 004 €	2 619 728 €	3,44%	2,70%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	237 072 €	208 805 €	245 707 €	239 808 €	221 683 €	219 808 €	17,67%	-9,78%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	230 923 €	297 459 €	297 906 €	313 337 €	315 160 €	339 872 €	0,15%	5,79%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	213 789 €	149 085 €	61 035 €	90 212 €	53 735 €	85 330 €	-59,06%	-11,96%
Total	4 988 033 €	5 009 906 €	5 068 631 €	5 043 357 €	5 115 985 €	5 233 173 €	1,17%	0,93%

Après une stabilité entre 2016 et 2017 (+0,44%), les concours et participations ont connu une hausse plus soutenue entre 2017 et 2018 (+1,17%).

La hausse entre 2018 et 2019 s'est portée à 0,93% grâce à l'augmentation de 2,70 % de la DSU. En effet, nous pouvons noter une augmentation constante et importante de la dotation de solidarité urbaine sur la période 2016 – 2019 (+287 504 € dont près de 83 000 € d'augmentation entre 2017 et 2018 et près de 67 000 € entre 2018 et 2019) (la commune de Longuenesse percevant la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches). Pour 2020, on peut à nouveau enregistrer une évolution positive de celle-ci (Cf. supra).

Pour mémoire, en 2017, une quatrième diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement avait été enregistrée (-94 506 €). Cette diminution fut moitié moindre que celle enregistrée entre 2015 et 2016 (-184 440 €). Entre 2013 et 2017 la dotation forfaitaire a donc diminué de 522 080 €. Celle-ci est désormais stabilisée depuis 2017.

La diminution de près de 12 % au titre des autres dotations et participations est principalement liée à la fin contrats aidés et parcours emploi, compétences, ainsi qu'à la baisse du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) lequel a connu une augmentation entre 2017 et 2018 (+41 412 €) due à la transformation de la CASO en CAPSO. Toutefois, il a connu une baisse de plus de 12 % (environ 24 000 €) entre 2018 et 2019.

2.1.3 Concours de la CAPSO

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
Attribution de compensation CAPSO	59 650 €	249 237 €	223 185 €	223 185 €	205 888 €	200 000 €	-10,45%	-7,75%
Dotation de solidarité communautaire	421 816 €	383 950 €	346 084 €	260 885 €	260 885 €	175 000 €	-9,86%	-24,62%
Total	481 466 €	633 187 €	569 269 €	484 070 €	466 773 €	375 000 €	-10,09%	-18,00%

AC (attribution de compensation)

Pour mémoire, L'attribution de compensation versée par la CAPSO a diminué en 2016 de 185 669 € (dont 46 417€ pour régularisation de l'année 2015) pour prendre en compte le transfert de charges au titre des compétences écoles de musique et de danse.

Elle a augmenté en 2017 malgré les transferts de compétence intervenus au 1er janvier 2017.

Les compétences transférées à la CAPSO en 2017 : l'action sociale (instruction des dossier RSA et épicerie sociale), les écoles d'arts, la petite enfance (RAM et équipements d'accueil collectifs).

Les charges transférées au titre de ces compétences ont été retenues sur l'attribution de compensation.

Il convient de noter que le transport des élèves vers la piscine était assuré par l'ex CASO. Le transfert de cette compétence avait occasionné une diminution de l'attribution de compensation des communes membres. La CAPSO n'est pas titulaire de cette compétence. Elle assure cependant le service, depuis juin 2017, dans le cadre d'un service commun dont les prestations sont refacturées aux communes. L'attribution de compensation des communes de l'ex CASO est logiquement redressée à hauteur du prélèvement qui avait été opéré au titre de cette compétence. Pour l'année 2017, l'augmentation de l'attribution de compensation correspond à 6 mois d'exercice (50 % de la charge).

En outre, les attributions de compensation ont été régularisées, pour les communes de l'ex CASO, concernées par le transfert des écoles de musique, pour ramener les charges transférées à l'équivalent d'une année pleine (12 mois). Il convient de rappeler, en effet, que le transfert est intervenu au 1er septembre 2015 et que les charges correspondant aux 4 derniers mois de cet exercice ont été facturées dans les attributions de compensation de 2016.

Concrètement pour Longuenesse, cela se présente comme suit :

- total des charges transférées :	113 845,00 €
- total charges rétrocédées :	6 174,00 €
- ajustement/régularisation :	- 46 417,00 €
- charge nette transférée après ajustement (2017) :	64 341,00 €

Cependant, il convient de tenir compte également des modifications sur les taux de fiscalité communaux (Cf. 2.1.1). En effet, le produit fiscal perçu par la Commune en 2017 a été diminué de 253 928 € suite à ces modifications.

L'attribution de compensation s'est finalement élevée à 249 237 € pour 2017.

Pour 2018, suite au rapport de la CLECT, le montant a connu une diminution pour se fixer à 223 185 € (-26 052 €). En effet, il a été tenu compte du coût du transfert de la gestion du bâtiment du service petite enfance.

De plus, à compter de 2019, le montant qui était versé à la Capso pour des services communs (transports occasionnels, instruction et contrôle des autorisations du droit des sols) a été intégré dans le calcul de l'AC afin d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal de la Capso, la portant ainsi à 205 888 €.

Il convient également de noter une décomposition du coût moyen annualisé calculé entre une partie en fonctionnement (frais financiers, maintenance) et une partie en investissement (valeur à neuf annualisée), cette disposition s'appliquant conformément à la possibilité offerte par la loi de finances 2017.

Ainsi, en sus de cette diminution de l'attribution de compensation, la Commune verse chaque année 32 135 € à la Capso (imputés en section d'investissement) à compter de 2019.

DSC (Dotation de solidarité communautaire)

La dotation de solidarité communautaire a augmenté en 2013 suite au changement du mode de répartition de cette recette par le conseil communautaire qui a renforcé la péréquation au détriment des communes qui percevaient une part plus importante de l'ancienne taxe professionnelle (les nouveaux critères utilisés étant plus proches de l'esprit de la réforme).

Avec la mise en place de la CAPSO, son produit a été revu à l'échelle des 53 communes. Il était acté que cette dotation allait baisser progressivement jusqu'en 2020 où elle devait se stabiliser à environ 270 000 €. En 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait s'élever à 308 218 € pour 2019 (et 270 352 € pour 2020).

Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier mis en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement :

2019 : 260 885 €
2020 : 175 686 €

Ainsi, à compter de 2020, la recette de la Commune liée à la DSC est amputée chaque année de 246 130 € par rapport à la situation de 2016.

Il est prévu qu'à compter de 2021, la DSC soit recréée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante, voire qu'elle soit purement et simplement supprimée.

2.1.4 Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
Redevance occupation domaine public	20 895 €	20 406 €	20 494 €	20 000 €	21 780 €	20 000 €	0,43%	6,27%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	13 032 €	14 596 €	20 550 €	208 €	18 438 €	0 €	40,79%	-10,28%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	84 239 €	84 948 €	104 077 €	55 250 €	114 139 €	49 400 €	22,52%	9,67%
Périscolaire (garderies)	19 562 €	22 891 €	16 473 €	15 000 €	17 450 €	8 000 €	-28,04%	5,93%
Social (portage de repas)	75 723 €	66 476 €	70 774 €	0 €	225 €	0 €	6,47%	-99,68%
Revenus des immeubles (logements, chalet Morbier...)	164 106 €	170 621 €	173 857 €	159 600 €	172 215 €	142 567 €	1,90%	-0,94%
Autres recettes du domaine	74 667 €	99 151 €	65 958 €	72 550 €	74 349 €	68 968 €	-33,48%	12,72%
Total	452 225 €	479 090 €	472 182 €	322 608 €	418 595 €	288 935 €	-1,44%	-11,35%

Pour mémoire,

Entre 2016 et 2017 (+7,06% au total), nous soulignerons la hausse conséquente des « autres recettes » en lien avec le transfert de compétence des écoles de musique et de danse incluant la mise à disposition des bâtiments (remboursement de fluides...) ainsi que la baisse des produits liés au portage des repas (baisse du nombre de commandes et modifications tarifaires).

Concernant les évolutions de 2017 à 2018, nous pouvons notamment constater une nette augmentation des recettes « Loisirs » liées à l'extension des plages horaires d'accueil de mineurs et à l'accroissement des inscriptions en découlant.

Le transfert au CCAS de l'action liée au portage repas à compter du 1er janvier 2019 a eu un impact puisque les recettes afférentes ne sont plus perçues par la Commune mais par le CCAS (57 300 € en 2019).

Toutefois, il convient de noter que le CCAS prend désormais en charge l'achat des repas au prestataire, les frais liés au véhicule ainsi que le remboursement du temps passé par l'agent communal pour la livraison (près de 65 000 € en 2019).

2.2 - Dépenses de fonctionnement

2.2.1 Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 indicatif	2018/2017	2019/2018
Charges de personnel	4 676 300 €	4 675 143 €	4 692 506 €	4 900 000 €	4 826 170 €	5 100 000 €	0,37%	2,85%

Il convient de souligner la stabilité de ces dépenses entre 2016 et 2017. Une légère augmentation a eu lieu entre 2017 et 2018, en prenant en compte l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en 2017, qui était gelé depuis 2010 (hausse du point d'indice de 1,2% : 0,6% depuis le 1^{er} juillet 2016 et 0,6% le 1^{er} février 2017), l'augmentation des taux IRCANTEC de même que ceux de la CNRACL et l'URSSAF (suite au décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014), ainsi que les réformes liées aux refontes des grades intervenues le 1er janvier 2017 qui ont eu un impact sur les charges de personnel.

Une augmentation plus importante a eu lieu entre 2018 et 2019 (+ 2,85 %) comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire tenu l'an passé. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires des fonctionnaires et d'améliorer leurs perspectives de carrière, les avancements de grade validés par la Commune de Longuenesse, les recrutements à durée déterminée pour remplacer des agents momentanément absents, ainsi que les recrutements nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs. En effet, il convient de préciser que si les NAP ont été supprimées à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, les accueils de loisirs ont été étendus au mercredi matin ainsi qu'aux matinées des petites vacances scolaires. Les effectifs inscrits ont connu un accroissement significatif, démontrant ainsi la satisfaction des usagers mais nécessitant d'augmenter l'effectif d'encadrement des mineurs.

Nous pouvons prévoir une nouvelle augmentation pour 2020 notamment pour les raisons suivantes :

- Renforcement de l'équipe de la médiathèque à compter de septembre 2019
- Recrutement également en septembre 2019 d'un poste de chargé de la commande publique
- Recrutement d'un directeur adjoint des services techniques à compter de février 2020 mais il s'agit d'une situation temporaire puisque le DST adjoint a vocation à occuper le poste de DST à compter du 1er octobre 2020 et le poste de DST adjoint pourra alors être supprimé
- Poursuite du PPCR en 2020

Il conviendra bien entendu de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement. Or, la Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Rappelons que la Commune a fait le choix de modifier à la baisse à compter du 1er janvier 2020 ses garanties d'assurance statutaires suite aux résultats de l'appel d'offres groupé lancé par le CDG 62, et ce afin de stabiliser ses dépenses dans ce domaine.

En effet, suite à l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires, à garanties égales une hausse très importante des cotisations était à prévoir à compter de 2020 (entre 90 000 € et 110 000 € par an).

Le choix a donc été fait en conseil municipal réuni le 11 décembre 2019 de ne plus adhérer à un contrat d'assurance concernant les prises en charge des arrêts longue maladie / maladie longue durée.

Bien entendu, les recettes à percevoir par les remboursements d'assurance seront de ce fait en baisse à situations équivalentes.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/2019
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	121	112	112	110	114	117
Non titulaires	12	4	4	5	6	8
Autres agents (non permanents)	13	11	8	14	12	10
Total	146	127	124	129	132	135

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1580 € en 2019 (titulaires et stagiaires) ; 1533€ (ensemble des emplois permanents).

Le temps de travail en mairie est d'environ 1 568 h/an pour 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Le taux d'absentéisme moyen (congés maladie ordinaire, longue maladie et accidents du travail) est de 16,2% contre 10,7 % (communes équivalentes) pour la moyenne nationale (source : données SOFCAP année 2019). Le taux pour les seules maladies ordinaires pèse pour 8,9% contre 5,4 % pour la moyenne des collectivités.

Le ratio de dépenses de personnel (59,87 % des dépenses réelles de fonctionnement) est légèrement supérieur à la moyenne de la strate (59,5%).

• Complémentaire santé et Prévoyance

La participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 78 agents bénéficient de cette aide en 2019.

Un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois. 111 agents fonctionnaires adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.

- **Avantages en nature et prestations sociales**

Aide aux transports : La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics. 0 agent en a bénéficié en 2019.

Chèques restaurant : Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie. 113 agents bénéficient de ces chèques déjeuner.

Amicale du personnel : La subvention à l'amicale du personnel est de 37000 € en 2019, soit 0,76% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2020 117 agents contre 107 au 01/01/2019 agents actifs et retraités amicalistes (ville et CCAS).

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 indicatif	2018/2017	2019/2018
Charges à caractère général	1 868 414 €	1 866 466 €	1 743 123 €	2 335 450 €	1 826 233 €	2 278 885 €	-6,61%	4,77%
Autres charges de gestion courante	1 400 577 €	1 099 920 €	1 136 378 €	1 229 550 €	1 156 810 €	1 230 250 €	3,31%	1,80%
Total	3 268 991 €	2 966 386 €	2 879 501 €	3 565 000 €	2 983 042 €	3 509 135 €	-2,93%	3,60%

Pour mémoire, les charges à caractère général étaient en baisse (- 6,61%) entre 2017 et 2018. Les évolutions les plus notables concernaient :

- la diminution de plus de 21 000 € des variations de stocks (compte 6037) en cohérence avec la mise en place du budget annexe « cimetières » et la vente progressive du stock de sarcophages,
- la diminution de plus de 56 000 € des dépenses énergie - électricité (compte 60612), comprenant une diminution des dépenses d'électricité mais il convient surtout de noter qu'un changement de fournisseur de gaz a entraîné une modification des modalités de facturation (ainsi la facture du second semestre 2018 ne sera payé qu'en 2019),
- parallèlement une augmentation de près de 26 000 € des contrats des prestations de services avec des entreprises due au marché confié à Engie pour l'exploitation des installations de chauffage-ventilation-production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments communaux,
- un rattachement 2017 excessif des remboursements de frais (compte 62878) lié aux enfants longuennois scolarisés à l'école Albert Camus à Arques (85 000 € au lieu de 44 500 € soit 40 500 € de trop) explique une forte diminution de 2017 à 2018 concernant cette dépense,
- l'augmentation de plus de 38 000 € des frais d'entretien de voies (compte 615231). En effet, un nombre important de travaux de voirie sont désormais imputés en section de fonctionnement plutôt qu'en section d'investissement.

Les autres charges de gestion courante augmentaient de 3,31% en lien avec la hausse des subventions versées aux associations (+55 000€) et des autres contributions (+22 000 €) correspondant à la hausse de la participation versée à la CAPSO pour les frais d'entretien des bouches d'égout et des avaloirs.

Entre 2018 et 2019, l'augmentation globale est de 3,60 % et se décompose ainsi :

- + 4, 77 % pour les charges à caractère général s'expliquant notamment par : rattachement des études de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (70 000 €), hausse frais d'énergie liée aux modalités de facturation du nouveau fournisseur (50 000 €), frais de 20 000 € supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant,
- +1, 80 % pour les autres charges de gestion courante s'expliquant notamment par : + 14 000 € pour les subventions aux associations, + 5 800 € de redevances logiciels (intégration du prélèvement à la source, renouvellement des antivirus).

L'objectif pour 2020 est de diminuer le montant prévisionnel des dépenses à caractère général pour compenser l'augmentation prévue pour les charges de personnel et maintenir ainsi un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

Subventions

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 indicatif	2018/2017	2019/2018
CCAS	400 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	-50,00%	0,00%
Associations	693 567 €	729 759 €	784 938 €	808 000 €	798 671 €	820 000 €	7,56%	1,75%
Total	1 093 567 €	829 759 €	834 938 €	858 000 €	848 671 €	870 000 €	0,62%	1,64%

Compte-tenu d'une part du transfert des compétences multi-accueil, RAM et instruction du RSA et d'autre part d'un excédent de fonctionnement important de ce budget, la subvention versée au CCAS pourra à nouveau s'élever à 50 000 €, le CCAS ayant depuis le 1er janvier 2017 des compétences plus restreintes. Le transfert de la dépense liée au portage étant compensé par un montant de recettes important également.

Le montant des subventions versées aux associations augmente de 1,75% entre 2018 et 2019 (après 7,56% entre 2017 et 2018 et +5,22% entre 2016 et 2017). De 2016 à 2019, le montant des subventions versées aux associations a augmenté de 15 %.

2.3 – Bilan prévisionnel du fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement – Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif – BP : Budget primitif

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
011 Charges à caractère général	1 868 414 €	1 866 466 €	1 743 123 €	2 335 450 €	1 826 233 €	2 278 885 €	-6,61%	4,77%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 676 300 €	4 675 143 €	4 692 506 €	4 900 000 €	4 826 170 €	5 100 000 €	0,37%	2,85%
65 Autres charges de gestion courante	1 400 577 €	1 099 920 €	1 136 378 €	1 229 550 €	1 156 810 €	1 230 250 €	3,31%	1,80%
66 Charges Financières	323 716 €	298 787 €	269 221 €	260 000 €	205 327 €	240 000 €	-9,90%	-23,73%
67 Charges exceptionnelles	54 774 €	89 350 €	51 430 €	50 000 €	46 737 €	80 865 €	-42,44%	-9,13%
68 Dotation aux amortissements et provisions	533 404 €	573 455 €	538 791 €	600 000 €	567 044 €	620 000 €	-6,04%	5,24%
022 Dépenses imprévues			0 €	0 €	0 €	0 €		
023 Virement investissement			0 €	2 100 000 €		2 000 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 857 186 €	8 603 121 €	8 431 448 €	11 475 000 €	8 628 320 €	11 550 000 €	-2,00%	2,33%

- Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019 prev	BP 2020 Indicatif	2018/2017	2019/2018
70 Produits des services, du domaine	288 118 €	308 469 €	298 325 €	163 008 €	246 460 €	146 448 €	-3,29%	-17,39%
72 Travaux en régie (042)	82 365 €	99 733 €	100 346 €	100 000 €	52 105 €	100 000 €	0,61%	-48,07%
73 Impôts et taxes	5 049 406 €	4 996 267 €	5 019 051 €	4 876 343 €	4 979 344 €	4 821 766 €	0,46%	-0,79%
74 Dotations et participations	4 750 961 €	4 805 558 €	4 822 924 €	4 803 549 €	4 894 302 €	5 013 365 €	0,36%	1,48%
75 Autres produits de gestion courante	235 977 €	235 335 €	278 617 €	219 721 €	254 457 €	208 767 €	18,39%	-8,67%
013 Atténuation de charges	253 810 €	191 939 €	240 092 €	171 136 €	220 333 €	135 040 €	25,09%	-8,23%
76 Produits financiers	525 €	540 €	450 €	400 €	450 €	2 686 €	-16,67%	0,00%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	28 711 €	54 199 €	37 586 €	7 756 €	34 165 €	35 545 €	-30,65%	-9,10%
Excédent reporté				1 133 087 €		1 086 383 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 689 874 €	10 692 041 €	10 797 392 €	11 475 000 €	10 681 616 €	11 550 000 €	0,99%	-1,07%

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2017/2016	CA 2018	2018/2017	CA 2019 prev	2019/2018
Résultat de fonctionnement	1 415 675 €	1 832 688 €	2 088 920 €	13,98%	2 365 944 €	13,26%	2 053 296 €	-13,21%

Pour mémoire, au vu des transferts de compétences musique et danse, les dépenses et les recettes ont

pour la première fois été en diminution en 2016.

Le résultat de fonctionnement a augmenté de près de 30 % entre 2015 et 2016 grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes qui, jusque 2016, ont été en augmentation.

Le résultat de fonctionnement a également augmenté (+13,98 %) entre 2016 et 2017 puis à nouveau (+13,26%) entre 2017 et 2018 grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2015, la commune a significativement amélioré son résultat de fonctionnement (+45%), ce qui lui a permis ces dernières années de financer ses investissements avec un recours à l'emprunt très limité (environ 500 000 €).

Toutefois, il convient de noter une diminution de plus de 13% entre 2018 et 2019 en lien avec une hausse des dépenses pendant que les recettes stagnaient.

2.4 - Section d'Investissement

2.4.1 Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt.

Date	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/13	417 336 €	703 733 €	9 421 366 €
31/12/14	388 262 €	734 425 €	8 836 940 €
31/12/15	369 222 €	727 056 €	8 109 883 €
31/12/16	339 504 €	728 118 €	7 381 766 €
31/12/17	309 236 €	655 438 €	6 726 328 €
31/12/18	281 667 €	682 920 €	6 043 407 €
31/12/19	217 042 €	711 615 €	5 832 992 €
31/12/2020 prev	223 028 €	801 993 €	5 032 011 €
31/12/2021 prev	193 205 €	833 460 €	4 199 343 €
31/12/2022 prev	162 138 €	576 365 €	3 623 549 €
31/12/2023 prev	119 549 €	616 590 €	3 027 791 €

L'endettement de la collectivité a diminué depuis 2012 (-3,588 M€, soit 38%).

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018.

Deux emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€. Notre niveau d'endettement se situe toutefois déjà en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 907 €/habitant (504 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 2 ans et 5 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2023 se situe au maximum à environ 4,5 M€.

2.4.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 15% par rapport à 2018. On peut noter une hausse du FCTVA, des subventions d'investissement, la souscription d'emprunts ainsi un important excédent d'investissement reporté de 2018 (1,28 M€).

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prev	2017/2016	2018/2017	2019/2018
10222 FCTVA	348 496,77 €	321 482,13 €	130 598,33 €	303 786,46 €	-7,75%	-59,38%	132,61%
10223 Autres recettes (taxe aménagement)	11 462,53 €	0,00 €	59 223,79 €	11 809,46 €	-100,00%		-80,06%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	1 900 000,00 €	2 400 000,00 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	26,32%	-4,17%	0,00%
13 Subventions d'investissement	228 440,31 €	119 611,79 €	197 029,00 €	356 689,36 €	-47,64%	64,72%	81,03%
16 Emprunts et cautionnements	2 375,00 €	2 060,00 €	1 950,00 €	502 820,00 €	-13,26%	-5,34%	25 685,64%
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	496 274,28 €	526 205,46 €	508 790,74 €	567 044,34 €	6,03%	-3,31%	11,45%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	61 830,97 €	67 025,17 €	336 559,89 €	74 611,57 €	8,40%	402,14%	-77,83%
<i>Excédent investissement</i>			1 161 691,66 €	1 283 348,88 €			
Total des recettes	3 048 879,86 €	3 436 384,55 €	4 695 843,41 €	5 400 110,07 €	12,71%	36,65%	15,00%

2.4.3 Dépenses d'investissement

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 3,23 M€ en 2019, montant total en légère baisse par rapport à 2018 (-5,27% après une hausse de 50,02% entre 2017 et 2018).

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prev	2017/2016	2018/2017	2019/2018
13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
16 Remboursement des emprunts	730 869,97 €	656 838,09 €	684 440,17 €	713 215,02 €	-10,13%	4,20%	4,20%
20 Immobilisations incorporelles	140 231,52 €	159 171,42 €	211 119,42 €	150 836,96 €	13,51%	32,64%	-28,55%
21 Immobilisations corporelles	1 257 553,35 €	665 089,46 €	819 402,05 €	490 009,51 €	-47,11%	23,20%	-40,20%
23 Immobilisations en cours	852 895,99 €	251 653,41 €	1 258 071,37 €	1 751 638,50 €	-70,49%	399,92%	39,23%
040 Opération d'ordre (travaux régie)	86 228,06 €	99 926,19 €	102 901,63 €	52 349,45 €	15,89%	2,98%	-49,13%
040 Opération d'ordre (moins values)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	61 830,97 €	67 025,17 €	336 559,89 €	74 611,57 €	8,40%	402,14%	-77,83%
<i>D001 - Déficit investissement</i>	294 259,15 €	374 989,15 €	0,00 €	0,00 €	27,44%	-100,00%	
Total des dépenses	3 423 869,01 €	2 274 692,89 €	3 412 494,53 €	3 232 661,01 €	-33,56%	50,02%	-5,27%

Les principales dépenses d'investissement en 2019 ont concerné :

Réfection de voiries suivant commission dont :	74 015,35 €
<i>Parking rue lamartine</i>	24 908,72 €
<i>Parking des coucous rue brueghel</i>	30 004,74 €
<i>Parking rte de blendecques</i>	8 744,56 €
Equipement d'une salle informatique école Léon Blum	11 746,32 €
Mobilier pour le domaine de la tour	146 819,37 €
Programme remplacement mobiliers dans les écoles	10 229,53 €
Clôture école maternelle Louis Blériot	16 221,60 €
Organigramme des clés	9 375,14 €
Maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'adap (période 2016-2018)	9 328,32 €
Maîtrise d'œuvre de travaux de restauration église Saint Quentin	5 136,00 €
Maîtrise d'œuvre pour construction terrain de football en gazon synthétique	11 544,00 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau	25 432,55 €
Interventions sur candélabres	12 660,46 €
Broyeur de branches	13 830,00 €
Véhicule Ford transit pour le service menuiserie	16 470,00 €
Tableau blanc interactif pour les écoles Pasteurs, Blum et Sand	11 376,00 €
Mise en place d'un système de télégestion de 15 chaufferies ville	81 015,60 €
Maîtrise d'œuvre travaux réhabilitation et aménagement du domaine de la tour en médiathèque	59 249,29 €
Travaux de réhabilitation et aménagement du domaine de la tour en une médiathèque	1 445 752,31 €
Réaménagement de la rue de la libération	125 626,49 €
Rénovation de l'éclairage public	30 619,67 €

2.4.4 Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prev
Résultat	-374 989,15 €	1 161 691,66 €	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €
<i>Reste à réaliser dépenses</i>	<i>430 351,83 €</i>	<i>3 410 942,25 €</i>	<i>2 225 274,00 €</i>	<i>780 409,09 €</i>
<i>Reste à réaliser recettes</i>	<i>48 302,02 €</i>	<i>310 118,54 €</i>	<i>830 532,21 €</i>	<i>1 101 347,36 €</i>
Résultat final	-757 038,96 €	-1 939 132,05 €	-111 392,91 €	2 488 387,33 €

Les restes à réaliser en dépenses concernent principalement :

<u>RECETTES</u>		
Subvention Département	Construction d'un terrain de football synthétique	150 000,00 €
Subvention Etat	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	248 000,00 €
Subvention Etat	Travaux voirie rue de la Libération avec aménagement voie douce et piste cyclable	43 669,36 €
Subvention Région	Réhabilitation et aménagement du Domaine de la tour en médiathèque	62 022,00 €
Subvention CAPSO	Réhabilitation du Domaine de la tour	200 000,00 €
Subvention FDE 62	Travaux d'éclairage public – Travaux 2017, 2018 et 2019	190 695,00 €
Participation société LIDL	Participation financière pour la création d'un carrefour à feux tricolores – Rue de Lumbres	142 630,00 €

<u>DEPENSES</u>	
Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	63 520,25 €
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des sports des Chartreux - Complexe des Bruyères – Maillebois - Léo Lagrange	26 816,23 €
Travaux de réhabilitation et aménagement du Domaine de la Tour en une médiathèque	201 246,43 €
Réalisation d'un carrefour à feux RD 928 Route des Bruyères	178 837,21 €

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 2 167 449, 06 € pour 2019 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*).

Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un excédent s'élevant à 2 488 387, 33 €.

Il sera complété par un virement à la section d'investissement de 2,1 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2019 excédentaire au global de 3,18 M€).

	CA 2016	CA 2017	2017/2016	CA 2018	2018/2017	CA 2019 prev	2019/2018
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	1 832 688 €	2 088 920 €	13,98%	2 365 944 €	13,26%	2 053 296 €	-13,21%
Excédent reporté	1 845 536 €	1 278 224 €	-30,74%	1 067 143 €	-16,51%	1 133 087 €	6,18%
Total de l'excédent de fonctionnement	3 678 224 €	3 367 143 €	-8,46%	3 433 087 €	1,96%	3 186 383 €	-7,19%
Virement 1068 (investissement)	2 400 000 €	2 300 000 €	-4,17%	2 300 000 €	0,00%	2 100 000 €	-8,70%
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	1 278 224 €	1 067 143 €	-16,51%	1 133 087 €	6,18%	1 086 383 €	-4,12%

L'objectif est de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements en 2020 en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2020 (hors restes à réaliser 2019) à environ 8,2 M€ (contre 6,8 M€ en 2019 prévisionnel) (dont environ 0,8 M€ de remboursement des emprunts et 0,7 M€ de dépenses d'ordre), en excluant si possible le recours à l'emprunt afin de conserver une importante capacité d'emprunt pour financer le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

2.5 Programme de réalisations 2020

Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2020 (en € TTC) :

École maternelle Louis Blériot	Remplacement menuiseries	160 000,00 €
Groupe scolaire Léon Blum	Travaux de rénovation BBC	2 200 000,00 €
Ancien Groupe scolaire Jean Jaurès	Démolition et désamiantage	117 600,00 €
Groupe scolaire Verlaine	Étanchéité toiture terrasse	40 000,00 €
Salle des sports des Chartreux	Réfection toiture terrasse des vestiaires	35 000,00 €
Salle des sports des Chartreux	Remplacement menuiseries côté vestiaires	30 000,00 €
Future Salle des sports	Création et extension salle des sports (Maîtrise d'oeuvre, frais d'études et divers honoraires)	400 000,00 €
Complexe des Bruyères	Achat d'un praticable de gymnastique	40 000,00 €
ALSH Pasteur	Changement de menuiseries	55 000,00 €
Centre social intergénération	Changement de menuiseries	90 000,00 €
Église	travaux	600 000,00 €
Église	Maitrise d'oeuvre + diagnostic amiante	45 000,00 €
Divers	Agenda d'accessibilité programmée dans les bâtiments communaux - Maîtrise d'oeuvre et diagnostics	78 000,00 €
Logements communaux	Travaux dans les logements	13 300,00 €
Bâtiments communaux	Organigramme des clés	20 000,00 €
Programme voirie	Réfection de voiries (+ 135 000 € inscrits en section de fonctionnement) dont interventions sur : avenue Léon Blum, rue Louis Aragon, rue Gabrielle Colette, rue du Président Allende, rue Paul Mamez	65 000,00 €
Terrains lavoisier	Création terrain de football synthétique, réfection d'un terrain en herbe, ajout d'un vestiaire, et d'un abri spectateurs	1 478 000,00 €
Jardins familiaux	Réalisation de jardins familiaux	200 000,00 €
Éclairage public	Interventions ponctuelles sur candélabres d'éclairage public	25 000,00 €
Programme pluriannuel renouvellement de l'éclairage public	Poursuite du programme de remplacement de l'éclairage public par système LED	105 000,00 €
Mobilier	Matériel scolaire	60 000,00 €
Sécurité	Équipement police municipale (dont vidéoprotection)	50 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont à prévoir dans les prochaines années :

- Travaux de mise aux normes PMR dans les bâtiments municipaux (estimation 645 000 €)
- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails...)
- Réhabilitation énergétique de l'école Léon Blum (estimation 2 200 000 €)
- Création d'une salle de sport
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public

-SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2020

Compte tenu de la revalorisation des bases, de l'augmentation modérée de l'inflation, des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2020 d'investissement se fera si possible sans nécessiter la réalisation d'emprunt.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, réhabilitation école Blum, création d'un terrain de football synthétique et rénovation d'un terrain naturel, Travaux de fermeture du sous-sol du bâtiment du centre social intergénérationnels.

Madame DELECOURT : « Je voudrais revenir sur le tableau des restes à réaliser 2019 sur le document de synthèse. En recettes, la participation financière de la société Lidl pour la création d'un carrefour à feux tricolores, rue de Lumbres, et en dépenses, réalisation d'un carrefour à feux sur la RD 928 route des Bruyères. J'ai cru comprendre que normalement c'est le même carrefour. »

Monsieur le Maire : « Oui c'est le même carrefour. »

Madame DELECOURT : « Donc, pourquoi nous n'avons pas la même rue. Nous avons la rue de Lumbres et de l'autre côté la route des Bruyères. Pourquoi n'avons-nous pas la même somme ? Normalement, il était bien prévu que la société Lidl prenait en charge les travaux. S'ils les prennent en charge, on doit avoir la même somme en recettes et en dépenses. Pouvez-vous nous en dire plus ? »

Monsieur le Maire : « Première possibilité, nous nous sommes faits avoir par Lidl, cela vous arrangerait bien. Désolé, ce n'est pas cela. La différence correspond à la TVA que l'on retouche. »

Madame DUWICQUET : « Nous récupérons la TVA. »

Monsieur le Maire : « La somme est donc plus importante. Mais, nous avons deviné la question. »

Madame DELECOURT : « Merci pour cette précision. »

Madame COUSIN : « Je vois que des travaux sont prévus en 2020. Je trouve qu'il y a beaucoup de travaux prévus et je pense qu'on aurait pu, peut être, diminuer les travaux car de toute façon, à moins d'un miracle, ils ne seront pas terminés en décembre 2020, ne serait-ce que par les entreprises qui vont avoir énormément de travail à rattraper aussi. Ces travaux avaient été déjà prévus en février/mars et on n'a pas changé les choses malgré les événements. »

Monsieur HAZARD : « Certains projets, comme les jardins familiaux, vont se mettre en place au 20 juillet pour fin septembre/octobre. »

Madame COUSIN : « Ce ne sera pas terminé, loin de là. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Tout ne sera peut être pas terminé, ils seront au moins lancés. »

Madame COUSIN : « Des travaux avaient été inscrits en 2019 qui sont à nouveau remis en 2020 qui ne vont pas forcément commencer en premier et il y a des projets plus urgents que d'autres. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Peut être, mais on va essayer d'oeuvrer dans ce sens là afin d'essayer de boucler pour 2020. Beaucoup de travaux sont entamés, comme le groupe scolaire Jean Jaurès (démolition et désamiantage). Nous avons quand même de gros dossiers complexes, comme le groupe scolaire Léon Blum, mais nous avons eu une réunion cette semaine avec l'Inspectrice, la Directrice et la maîtrise d'oeuvre, c'est un chantier qui devrait bientôt démarrer. C'est un gros dossier avec beaucoup d'entreprises qui sont en jeu, le chef d'orchestre doit organiser tous les types de travaux sans oublier de tenir compte de la sécurité des élèves. Ce ne sont pas des dossiers à traiter rapidement, il est nécessaire de prendre son temps même si on parle de cette école depuis un certain temps. »

Madame DUWICQUET : « Pour pouvoir lancer les appels d'offres, il faut les inscrire dans le DOB. »

Monsieur le Maire : « Quels sont les grands chapitres qui gêneraient ? Le remplacement des menuiseries dans les écoles et l'étanchéité des toitures terrasses, on peut quand même penser que cela sera fait. »

Madame COUSIN : « J'espère que cela sera fait définitivement pour l'école Paul Verlaine. Cela fait plus de 40 ans que j'habite en face, 40 ans que je vois des gens sur la toiture. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Le problème que l'on a ici avec nos écoles, ce sont des toitures terrasses, pour M. DAMBRUNE et la plupart des gens, qui ne sont pas faites pour notre région. Le problème est l'infiltration, nous avons encore fait le tour cet après midi ensemble et d'ailleurs, on est allé à cette école et à George Sand, une personne nous faisait remarquer une infiltration sur la toiture, mais comme disait justement M. DAMBRUNE, il suffit d'un trou du diamètre d'une épingle pour que l'infiltration se fasse à cet endroit là et c'est la catastrophe. »

Madame COUSIN : « Il faut mettre le prix et de bonnes entreprises. »

Monsieur le Maire : « Entre les toitures et les menuiseries des écoles, ce sont des travaux réalisables. Nous ne sommes pas dans les grands projets. Pour la salle des sports, nous n'avons mis que la maîtrise d'oeuvre, nous n'avons encore rien engagé sur la construction de la salle. On espère bien que les travaux de l'église vont démarrer. Entre les travaux d'entretien des bâtiments qu'on espère réaliser, au niveau des grands chantiers, il y a l'église, le terrain synthétique sera terminé, les travaux des jardins familiaux devraient démarrer le 21 juillet pour être terminés en octobre. Il n'y a pas de gros chantiers. C'est une accumulation de petits chantiers que l'on espère mener à bien. »

Madame COUSIN : « C'est ceux là pour lesquels je crains. »

Monsieur le Maire : « Justement pas. Nous avons une surveillance accrue sur les équipements communaux. Avec les services, David DAMBRUNE, les collègues élus, Philippe, François ont fait le tour des équipements communaux. On ne pourra sans doute pas tout faire car il y a beaucoup à faire, mais nous avons pris la priorité de ce qu'il y avait à faire sur les équipements communaux. »

Madame DELECOURT : « Concernant la toiture terrasse du groupe scolaire Paul Verlaine, plutôt que remettre 40 000 € sans être certains que dans quelques années on ne va pas devoir revoir cette étanchéité, n'y a-t-il pas moyen de revoir plutôt la toiture en elle-même ou essayer de la modifier, de la relever ? Personnellement, mes parents avaient une toiture terrasse sur leur maison, ils avaient constamment des soucis et on a refait complètement la toiture en relevant une charpente et des tuiles, et nous n'avons plus jamais été embêtés. N'y a-t-il pas lieu de revoir, avec une bonne société, cette toiture ? »

Madame BERNARD : « Je me demande si nous n'avons pas un cahier des charges car nous avons une maison avec un toit plat. Nous avons établi un dossier pour monter une toiture avec une petite pente tout à fait envisageable, et cela a été refusé en raison de contraintes. On ne peut pas le transformer et c'est désolant car je suis persuadée que ce serait la solution. »

Madame DELECOURT : « Est-ce qu'on ne pourrait pas se pencher sur ce problème ? »

Monsieur DAMBRUNE : « Effectivement, nous serons soumis aux mêmes contraintes, votre idée n'est pas mauvaise mais au vu de la superficie et des travaux qui seraient engagés, la dépense serait énorme. En revanche, concernant le matériau qui sera mis en place, je peux vous assurer que ce matériau va tenir deux fois plus dans le temps pour un tarif équivalent à ce qui a été réalisé il y a quelques années. »

Madame DELECOURT : « Deux fois plus dans le temps, ce sera 5 ans, 10 ans ? Cette école a quand même vocation à être utilisée de nombreuses années. »

Monsieur DAMBRUNE : « Minimum 15 ans. »

Madame DELECOURT : « C'est dommage dans 15 ans il va falloir recommencer. Je suggère de faire une étude ? »

Monsieur DAMBRUNE : « Toutes les habitations de ce secteur ont des toitures terrasses. »

Madame LEVRAY : « Ce qui m'ennuie dans ce budget, c'est surtout que depuis 2017, nous avons plus de recettes d'investissement que de dépenses. Cela veut dire qu'il y a un temps assez conséquent pendant lequel la commune n'a rien fait ou pas grand chose. J'espère que dans les années à venir, on va pouvoir revenir vers de vrais

projets et utiliser les recettes afin d'investir sur la commune car il y a de gros manques partout, dans tous les bâtiments communaux, dans toutes les salles, dans toutes les écoles. »

Monsieur le Maire : « Le tableau que vous décrivez est sombre. J'ai l'impression que rien ne va. »

Madame LEVRAY : « C'est inquiétant et cela doit nous inquiéter. »

Monsieur le Maire : « Nous avons fait le tour car il y a des choses à faire, c'est certain. La preuve, que ce soit les écoles ou les équipements communaux, on a insisté sur ce sujet et j'ai demandé aux services de veiller à cela au plus vite. »

Madame LEVRAY : « Si on reprend les propositions de 2019, il y avait 5 millions d'investissement qui étaient prévus, et on en a dépensé que 2 millions. »

Monsieur le Maire : « Nous savons aussi que de grands projets n'ont pas pu voir le jour. »

Madame LEVRAY : « Question : pourquoi ? »

Monsieur le Maire : « Pas seulement dû à l'incompétence des élus. »

Madame LEVRAY : « Nous avons parlé du taux d'endettement qui est de 2 ans et 5 mois. Nous pourrions penser que c'est le signe d'une bonne gestion. »

Madame LEVRAY : « On ne gère pas un budget communal comme un budget familial. Une commune doit réfléchir sur le long terme. »

Monsieur le Maire : « A vous entendre, Madame LEVRAY, j'ai l'impression que vous êtes en train de nous dicter ce que l'on doit faire et surtout ce que l'on ne doit pas faire parce que l'on aurait une incapacité, une incompétence à réfléchir ou à agir. J'ai l'impression que ce message est celui là. J'ai du mal à l'entendre. »

Monsieur BELHOSTE : « Je pense que vous exagérez sur l'interprétation. Nous avons le droit d'avoir un autre avis, on aurait pu prévoir de faire autrement mais on ne vous dit pas que vous êtes incapables de faire des choses. »

Monsieur le Maire : « Ce que je dis, c'est que le discours de Madame LEVRAY est à chaque fois de dire, il faudrait faire comme ceci comme cela. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai rien imposé et je vous pose des questions et je suis dans mon rôle d'élue aussi. Nous ne sommes pas là pour boire vos paroles. On peut s'exprimer et cette expression n'est pas nouvelle aujourd'hui. Je ne viens pas d'inventer, comme cela, que je trouve qu'un taux d'endettement n'est pas suffisant. La plupart des communes ont un taux d'endettement qui va jusqu'à 8 ou 9 ans. Pourquoi ? Parce qu'elles réagissent sur le long terme et que des gros projets doivent se lisser sur une génération et pas seulement sur quelques années des personnes qui vont payer des impôts. »

Monsieur le Maire : « Je pourrais vous dire que vous avez été adjointe, il n'y a pas si longtemps que cela. »

Madame LEVRAY : « Et pourquoi j'ai quitté cette équipe ? Parce que je trouvais que l'on ne faisait rien et depuis on ne fait rien. »

Monsieur le Maire : « Vous voudriez que l'on adhère sur le fait que l'on ne réfléchit pas, que l'on n'a rien fait lors des mandatures précédentes. La situation est la plus obscure possible. »

Madame LEVRAY : « Les chiffres parlent d'eux mêmes. Lorsque l'on a des excédents reportés aussi importants, il y a quelque chose qui ne va pas. »

Madame DUWICQUET : « Vous ne pouvez pas dire que vous ne savez pas pourquoi. »

Madame LEVRAY : « Mais si on sait pourquoi. Je suis en train de vous dire que je sais pourquoi, parce que l'on n'a pas dépensé. »

Madame DUWICQUET : « Mais pourquoi n'a t-on pas dépensé ? Pourtant des projets, il y en avait. »

Monsieur le Maire : « Je vais vous donner un exemple tout simple. Le terrain synthétique aurait dû être réalisé un an auparavant. On l'aurait dépensé. Pourquoi n'a-t-il pas été fait ? Vous le savez comme moi : études de sol complémentaires qui ont pris du temps et vous croyez que tous les jours nous étions contents que le terrain synthétique était encore reporté d'un an. L'église, nous déplorons qu'elle soit depuis trop longtemps fermée. Nous aurions souhaité que cela soit fait avant. Quant aux jardins familiaux, il a fallu que le PLUi soit adopté, je ne vais pas revenir là dessus. Puis, il a fallu que la zone naturelle soit reclassée afin de pouvoir installer les abris de jardin. Je ne veux pas me dédouaner de tout mais il y a des explications sur les grands dossiers. »

Monsieur BELHOSTE : « Je pense qu'on ne se comprend pas bien. »

Monsieur le Maire : « Non, c'est le tableau obscur que dépeint Madame LEVRAY, sur la situation de la ville de Longuenesse. »

Monsieur BELHOSTE : « On sait qu'il y a eu des retards dans les travaux, cela se comprend bien et c'est tout à fait normal. Ce que je voudrais dire c'est que par rapport à l'encours de la dette, on réagirait de la même façon si on était par exemple au delà de 12 ou 13 ans ou 15 ans d'endettement. Ici, nous sommes à 2 ans et 5 mois, tant mieux, la commune n'est pas endettée, mais c'est peut être le moment pour financer les gros projets, d'emprunter dans une situation où l'argent n'est pas cher. Quand on est un foyer et que l'on peut s'acheter quelque chose, on regarde les taux d'intérêt. En ce moment, cela vaut le coût d'emprunter, l'argent n'est pas cher. Nous, au niveau de la commune, on ne le fait pas. »

Monsieur le Maire : « L'école Léon Blum : 2 millions, la salle de sports : 4 millions, on va les dépenser. »

Madame LEVRAY : « Oui mais cela va être sur plusieurs années, il s'agit d'un programme pluriannuel. »

Monsieur le Maire : « Lors de l'investiture, j'ai demandé qu'on s'attache au plus vite à mettre les visiophones en place dans les écoles. Dans mon esprit, je pensais que pour septembre, ce serait fait, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes face à un appel d'offres et que cela ne sera pas fait pour septembre. Je regrette vivement que pour la rentrée les visiophones ne soient pas installés. J'ai demandé également qu'on s'attèle au plus vite à la réalisation de préaux dans les écoles, c'est lancé. Nous avons la volonté de dépenser. Ce qui me gêne c'est le tableau un peu noir. Pour la salle de sports, j'ai prêché pendant 10 ans auprès des collègues élus pour que l'on puisse s'intéresser à ce projet mais je n'ai jamais été entendu. »

Monsieur SEGARD : « Je n'ai pas de recul sur ce qui s'est fait auparavant donc je ne vais pas me lancer dans ce débat là. Aujourd'hui, des plans de relance sont initiés par l'Etat sur le numérique d'un montant de 11 milliards d'euros ainsi que sur le sujet énergétique « vert ». Je pense que vous avez eu l'information. Vous venez d'être élus, donc c'est maintenant à vous de jouer avec notre avis constructif. Sur les sujets comme le numérique et l'énergie, je vois des petites choses dans le programme mais celui-ci pourrait être renforcé pour être positif. Qu'est ce que vous envisagez à l'avenir sur ces deux sujets. Je pense qu'il y a des subsides à prendre et des enjeux sur Longuenesse importants notamment en matière de numérique et de fibre. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas réfléchi à tous les points. Je ne vous demande aucune indulgence. Vous me parlez de collectif et de participatif, j'aimerais y croire. Cela fait seulement un peu plus d'un mois que nous sommes aux affaires. »

Madame LEVRAY : « Non. Cela fait des années que vous êtes aux affaires et vous êtes dans l'exécutif. »

Monsieur le Maire : « On peut vous y associer alors puisque nous y étions ensemble. »

Madame LEVRAY : « Vous savez très bien que je n'étais pas en capacité d'être dans la gouvernance qui décidait, vous oui, vous décidiez, vous étiez dans l'équipe majoritaire. »

Monsieur le Maire : « Mais vous, quand vous l'avez été dans l'équipe majoritaire, vous n'avez pas pris de décisions ? »

Madame LEVRAY : « Je n'ai jamais pu et c'est pour cela que je suis partie. Il ne faut pas tout mélanger, on ne va pas refaire l'histoire. »

Monsieur le Maire : « Je ne mélange pas tout. »

Madame LEVRAY : « Mais ne dites pas que cela fait un mois que vous êtes aux affaires et vous ne découvrez pas les choses. On peut le dire d'une nouvelle équipe en place. Vous n'êtes pas une nouvelle équipe en place, vous êtes, pour les trois quart, des anciens. »

Madame DUWICQUET : « Je pense qu'on va se limiter seulement à dire simplement que nous ne sommes pas des nouveaux à arriver mais seulement nous n'étions pas aux commandes. Cela se limitera à cela, on ne va pas chercher à polémiquer maintenant. »

Madame LEVRAY : « Vous étiez adjointe. »

Monsieur le Maire : « Vous l'avez été adjointe. Vous dites que nous, adjoints, nous avons le pouvoir de décision mais quand vous avez été adjointe, vous ne l'aviez pas, c'est bizarre. »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas la même chose. »

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2020 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, le résultat du vote est le suivant :

- 29 voix pour,
- 4 voix contre (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE).

AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'organisation du temps scolaire, votée en 2017, est arrivée à échéance des trois ans. Il est donc nécessaire de se prononcer pour les années à venir, sachant que les horaires seront applicables à partir de la rentrée 2020.

Les conseils d'écoles ont été consultés et ont émis un avis favorable au maintien de l'organisation actuelle.

Pour rappel, les horaires sont :

- | | |
|--|--|
| - Ecoles Centre, Pasteur : | 8 heures 30 – 11 heures 30
puis 13 heures 10 – 16 heures 10 |
| - Ecoles Blum, Sand, Verlaine et Blériot | 8 heures 30 – 12 heures
puis 13 heures 40 – 16 heures 10 |

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable quant au maintien de l'organisation actuelle à partir de la rentrée 2020.

FINANCES – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer les différents taux concernant la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti pour l'année 2020.

En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019 soit 18,81 %.

Pour rappel, en 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont été revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants.

Le produit des contributions directes attendu pour l'exercice 2020 et communiqué par les services fiscaux est de 1 865 165 €.

Taux communaux	Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
2017	18,97% (-7,06%)	53,82% (-8,05%)
2018	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2019	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2020	18,97% (0%)	53,82% (0%)

Madame LEVRAY : « Est-ce que l'on aurait pas pu envisager une baisse de ces contributions directes, étant donné que pour chacun des contribuables, n'importe comment, les impôts augmentent puisque les autres bases augmentent ? Est-ce que nous n'aurions pas pu baisser nos contributions de manière à éviter une augmentation de ces impôts ? Si cela ne vous semble pas possible, est-ce que l'on pourrait prendre une mesure particulière, tout à l'heure, on parlait des primo-accédants sur la commune qui sont soumis à d'énormes critères afin de pouvoir obtenir la prime, on est d'accord. Est-ce que la commune ne pourrait pas faire un effort d'exonération, au moins la première année ou sur plusieurs années avec une décote, je ne sais pas comment on peut envisager les choses ainsi qu'une exonération totale ou partielle pour certains foyers qui ont beaucoup soufferts pendant cette période de confinement ? »

Monsieur le Maire : « Mais, on parle de quelle taxe ? »

Madame LEVRAY : « La taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et non bâtie. »

Monsieur le Maire : « La taxe d'habitation est gelée. La taxe foncière est payée par le propriétaire. »

Madame LEVRAY : « Pour les primo-accédants d'une future propriété. »

Monsieur le Maire : « Les primo-accédants n'ont pas toujours des difficultés financières. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que ce ne pourrait pas être une mesure incitative afin de faire venir la population sur notre commune ? »

Monsieur le Maire : « La population va venir quand cela sera bâti. Vous allez voir à Jaurès ainsi que sur les autres projets que l'on vous présentera au moment venu. »

Madame DUWICQUET : « Les primo-accédants ne viennent pas parce qu'il y a une baisse ou non de la taxe, ce sont les conditions de délivrance de cette prime qui sont énormes aujourd'hui. »

Madame LEVRAY : « Puisque nous ne pouvons pas abonder cette prime, on l'a vu la dernière fois quand on en a parlé, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un geste envers ces primo-accédants ? »

Monsieur le Maire : « On avait déjà fait un geste important, on avait abondé de 4 000 €. Regardez les communes aux alentours, nous étions les seuls à être aussi haut. »

Madame LEVRAY : « C'est vrai, c'était sur les propositions de l'opposition d'ailleurs, rappelez-vous. »

Madame DUWICQUET : « Pourquoi les primo-accédants ? Pourquoi pas tous les autres propriétaires ? »

Madame LEVRAY : « Je suis d'accord avec vous pour tous les propriétaires. »

Madame DUWICQUET : « Vous faites une fixation sur les primo-accédants. »

Madame LEVRAY : « Je ne fais pas de fixation mais des propositions. »

Monsieur le Maire : « Nous avons parlé de politique sociale tout à l'heure, j'ai cru entendre dans votre discours qu'il fallait s'occuper des personnes en difficultés, donc déjà des personnes qui ne sont pas propriétaires. »

Madame LEVRAY : « Il y a des propriétaires en difficultés. Il y a des dames qui se retrouvent seules au décès de leur mari, elles sont propriétaires certes mais elles sont en grande difficultés. »

Madame DUWICQUET : « Quels seraient vos critères ? »

Madame LEVRAY : « C'est à vous de les établir, je vous fais la proposition, je ne vais pas faire tout votre travail. »

Monsieur le Maire : « Le nouveau conseil est installé depuis un mois et vous voudriez déjà que l'on prenne des dispositions pour des baisses d'impôts qui n'ont pas eu lieu depuis des années. Laissez-nous nous installer, laissez nous avancer et puis on prendra l'année prochaine les décisions que l'on peut prendre. On a l'impression que l'on doit tout régler et tout de suite. »

Monsieur BELHOSTE : « C'était facile de le faire pour tout le monde. Certes, on ne maîtrise pas les bases, on ne peut rien y faire, mais tout ce qui est foncier, je trouve que symboliquement, la nouvelle municipalité aurait pu, envers ses administrés qui paient des impôts, faire baisser un peu les taux sur le foncier bâti et non bâti. Ainsi, oui, il faut penser aux longuenessois qui sont en difficultés et dépenser l'argent que l'Etat nous donne pour cela. Mais, d'un autre côté, il faut aussi penser aux longuenessois qui paient des impôts depuis des années et qui ont le sentiment que c'est toujours les mêmes qui paient et qui là, cette année exceptionnellement ont peut être connu des difficultés à cause du chômage partiel ou pas et qui ont perdu des revenus, ils auraient pu se dire, super, la municipalité a fait un petit geste envers nous. Là, on ne le voit pas. »

Madame COUSIN : « Il faudrait une forte baisse car avec la hausse cela ne se voit pas. »

Monsieur BELHOSTE : « Il ne faut pas faire d'amalgame, je connais des foyers qui ont perdu 600 € par mois depuis le confinement, il y a des gens qui ont vraiment soufferts financièrement de cette situation. »

Madame DUWICQUET : « Nous aussi on en a connu. Donner des idées pour donner des idées, c'est effectivement facile, après les mettre en place, vous vous doutez bien qu'il y a des choses qui ne sont pas possibles de mettre en place. »

Monsieur BELHOSTE : « Décider, ce n'est pas facile ? Décider de baisser un petit peu un taux ? C'est difficile ? »

Madame DUWICQUET : « Je ne pense pas que cela compenserait les 600 €. »

Monsieur BELHOSTE : « Je n'ai pas dit cela non plus. On dit de baisser un peu les taux, pas de 600 € par mois. Vous comprenez ce que vous voulez comprendre. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes en place depuis un mois et vous voudriez que l'on prenne des dispositions qui n'ont jamais été prises depuis des années. »

Monsieur BELHOSTE : « Pourquoi pas. »

Madame LEVRAY : « Dans toutes les autres délibérations, nous sommes à la quinzième, vous avez pris des décisions. »

Monsieur BELHOSTE : « Il faut attendre l'année prochaine. »

Madame DUWICQUET : « Je trouve que c'est une bonne place l'opposition, cela donne plein d'idées mais pas de possibilité de les mettre en place. »

Madame LEVRAY : « On aimerait un peu plus de politesse dans vos remarques. »

Madame DUWICQUET : « C'est la vérité Madame LEVRAY, demain vous allez nous inventer qu'il faudra donner des primes pour ceci ou pour cela. À un moment donné, on ne peut pas tout mettre en place et vous le savez très bien. »

Monsieur le Maire : « On s'est vu de 18 h à 19 h, vous nous avez demandé plusieurs choses et nous avons répondu favorablement à toutes vos requêtes, ce qui est, dans notre esprit, normal. »

Madame LEVRAY : « Pourquoi là je ne peux pas émettre une proposition. »

Monsieur le Maire : « On peut aussi vous répondre que l'on ne va pas le faire. Vous nous reprochez de ne pas le faire. Votre idée est que si vous aviez été aux affaires, vous l'auriez fait, nous décidons de ne pas le faire. »

Madame LEVRAY : « Ne le faites pas. »

Monsieur le Maire : « On ne va pas épiloguer pendant 2 heures. »

Monsieur BELHOSTE : « Les longuenessois prendront acte. »

Aussi, au vu des prévisions budgétaires établies, sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à l'avis favorable de la commission finances du 29 juin 2020 le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq oppositions (Mme LEVRAY, Mr BELHOSTE, Mme DELECOURT, Mr VANDESTEENE et Mr SEGARD), décide de maintenir les taux des taxes communales à un niveau identique à celle de 2020, à savoir :

- Foncier bâti : 18,97 %,
- Foncier non bâti : 53,82 %.

SPORTS – CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ (APD)

Madame DELECOURT : « Je voudrais simplement signaler que notre groupe va s'abstenir, étant donné que le dossier nous semble bizarrement construit aussi bien pour le choix de la société que sur les subventions. On doute sur l'arrivée des subventions. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi le choix de la société ? »

Madame DELECOURT : « D'autres sociétés auraient pu tout aussi bien faire cette construction. »

Monsieur le Maire : « Sauf qu'il existe des règles pour les choisir. »

Madame DELECOURT : « Elles n'ont pas été retenues. »

Monsieur le Maire : « Dans la course, à la fin, il n'y en a qu'un qui gagne. Au départ, cinq ou six entreprises ont répondu. Nous avons gardé comme le veut la règle les 3 premiers. Nous avons procédé à une négociation conformément à la loi. Nous avons reçu à nouveau les 3 entreprises. Qui a choisi l'entreprise à la fin ? C'est la maîtrise d'oeuvre qui a choisi l'entreprise en fonction d'indicateurs techniques et d'autres. Des points ont été octroyés par la maîtrise d'oeuvre. Celle-ci a retenu l'entreprise qui est arrivée en premier. Personnellement, je voyais plutôt la deuxième entreprise. Le problème, c'est la procédure de marchés publics, il y a des critères bien définis, des points ont été attribués sur la valeur technique et autres que l'on doit respecter sinon cela ne sert à rien de faire un marché. Ce n'est pas nous qui avons choisi la société Idverde pour la construction du terrain synthétique et en herbe. Sur les dossiers de subvention, ce n'est pas bien lié et on l'a déjà entendu. J'étais l'adjoint aux sports et j'ai l'impression que là aussi nous n'avons rien fait. Nous avons fait des démarches auprès de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Europe, des instances de la Fédération Française de Football (le Fonds d'Aide au Football Amateur), nous avons balayé toutes les possibilités de subventions. La subvention que nous avons obtenue avec la plus grande facilité c'est celle du Département pour un montant de 150 000 € sur la base d'un simple courrier. Concernant les instances du football, nous avons monté 4 dossiers. La Région nous a promis une subvention de 100 000 €, donc ne dites pas que sur le dossier des subventions il y a un flou artistique. Nous avons fait toutes les démarches possibles et imaginables. »

Madame DELECOURT : « Nous n'avons pas dit qu'il y avait un flou. »

Monsieur le Maire : « Si vous avez dit que le dossier était mal construit. »

Madame LEVRAY : « On y est allé étape par étape et on trouvait des choses qui n'allaient pas au fur et à mesure. »

Monsieur le Maire : « Vous m'avez parlé de l'attribution du marché et vous mettez en doute cette attribution. »

Madame DELECOURT : « Il y a deux choses : l'attribution des marchés et les subventions. »

Monsieur le Maire : « Est ce que je vous ai répondu et convaincu sur l'attribution des marchés ? »

Madame DELECOURT : « Convaincue, peut être pas, répondu oui. »

Monsieur le Maire : « Vous émettez un doute sur l'attribution du marché. Je vous donne les règles et vous n'êtes toujours pas convaincue. »

Madame LEVRAY : « La commande vient bien d'une municipalité. Comment se fait-il que ce soit un cabinet qui décide pour les élus. C'est là où il y a quelque chose qui ne va pas. »

Monsieur BARRET : « Peut être préciser les termes. Le marché est bien signé par la municipalité sur la base d'un rapport d'analyses des offres et c'est une des missions du bureau d'études avec lequel nous travaillons qui normalement, a toutes les compétences techniques pour analyser des offres notamment sur un terrain de sports. »

Madame LEVRAY : « Quand on a affaire à un bureau d'études, je suppose qu'il y a un cahier des charges qui est écrit avant. »

Monsieur BARRET : « Bien sûr. »

Madame LEVRAY : « Le cahier des charges manquait peut être de précisions. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Le cahier des charges était le même pour toutes les entreprises. »

Monsieur le Maire : « Je ne comprends pas. Il y a des entreprises qui sont en jeu, on leur attribue des valeurs puis un classement. L'entreprise arrivée première, qui ne serait pas retenue, on pouvait ne pas la retenir, mais elle aurait fait un recours. Si vous n'êtes pas convaincus, je ne sais pas comment vous l'expliquer. »

Madame DELECOURT : « Ce n'est pas que l'on n'est pas convaincus. Je suis étonnée que vous n'avez pas le droit d'avoir le dernier mot. »

Monsieur le Maire : « Cela voudrait dire que la société, qui a construit le terrain, pourrait m'inviter à une ligue des champions Lille/Chelsea, si je leur attribuais le marché. Ce n'est pas nous qui décidons. Comme dit Daisy, ce serait extrêmement dangereux. La société arrivée deuxième m'a téléphoné car elle aurait bien aimé avoir le marché. Est-ce que nous pouvons prendre la décision d'attribuer le marché ? À la fin, c'est nous qui prenons la décision mais nous devons suivre la maîtrise d'oeuvre qui a attribué des valeurs et qui considère que, les 3 premières sociétés, sont celles qui avaient répondu au mieux au cahier des charges. Après, il a procédé au classement. Puis, une négociation s'en est suivie. La maîtrise d'oeuvre a donné un nouveau classement en indiquant que cette entreprise répond au mieux au cahier des charges. Je ne vais jamais réussir tout le long du mandat à vous convaincre de quoi que ce soit. Jamais. Si c'est cela, on ne va même plus essayer. »

Madame LEVRAY : « Vive la démocratie. »

Monsieur le Maire : « Vous, Madame LEVRAY, quand vous essayez de me convaincre et que vous avez raison, je vous donne raison. Je vous donne des arguments irréfutables. Si vous voulez, Madame DELECOURT, on va prendre rendez-vous avec la maîtrise d'oeuvre qui vous indiquera les règles d'attribution du marché du terrain synthétique et en herbe. Je ne peux rien faire de plus. La délibération concerne un des dossiers FAFA pour lequel ils ont été tatillons parce que ce n'était pas écrit « main courante », c'est pourquoi nous avons du reprendre la délibération. »

Le conseil municipal à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE) décide :

- de valider l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un terrain de football synthétique pour un montant arrêté à 1 182 827,00 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire de signer toute pièce se référant à cette demande, notamment les autorisations d'urbanisme.

**SPORTS – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS RELIÉE À LA SALLE
DES SPORTS MAILLEBOIS – VALIDATION DE L'ÉTUDE ET LANCEMENT D'UN CONCOURS DE
MAÎTRISE D'OEUVRE RESTREINT**

Compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal et de la désignation de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres permanente, Monsieur le Maire propose que ce soit les membres de la commission d'appels d'offres permanente élus ce jour qui participent à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Madame LEVRAY : « Je vais commencer par dire un grand non. Nous n'avons jamais été contre le projet de construction d'une nouvelle salle de sports. En revanche, nous désapprouvons le projet tel qu'il nous est proposé et nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre. Nous le désapprouvons à plusieurs titres : son lieu d'implantation sur un espace vert au beau milieu des immeubles, dans un quartier qui a besoin, au contraire, d'être aéré, les personnes âgées, les enfants, tous les jeunes, les familles ont besoin et utilisent cet espace. Où vont-ils aller après cette construction ? Un lieu proche du quartier du Fort Maillebois est possible. Je pense qu'il faudrait étudier cette alternative. Les besoins des associations, en terme d'équipements, il y en a, vous nous le dites mais aucun document, aucune étude ne nous a été donnée. Il faut des bases chiffrées, argumentées, quand on se lance dans un tel projet. L'étude présentée de la réhabilitation de l'ancienne salle ne donne pas de précision suffisante sur les travaux à entreprendre. Un logement de gardien, on pense qu'il s'agit d'une dépense inutile car à cet endroit, il n'est pas nécessaire. À quelques dizaines de mètres de là, la Ville possède déjà 2 logements communaux. Dans votre programme électoral, y figure cette phrase "donner aux habitants les moyens de s'exprimer sur leur quotidien dans leur quartier. Dans ce projet, comment comptez-vous leur donner le moyen de s'exprimer ? Quelles sont les personnes qui ont été partie prenante dans ce projet ? Pourtant ce projet pourrait devenir un vrai projet structurant pour la commune s'il était accompagné d'une vraie réflexion environnementale, d'une participation active des habitants du quartier et surtout une indispensable refonte de ce quartier en souffrance. Je pense que ce projet manque d'ambition. Il ne doit pas satisfaire que des besoins sportifs, il faut élargir la vue afin qu'il puisse rentrer dans une vraie politique de la ville. Je prendrais pour exemple Lumbres qui a su allier sport et culture dans la réhabilitation d'une de ses salles. Notre quartier du Fort Maillebois a besoin aussi de cette dimension culturelle et il est encore temps d'en prendre compte. Nous pensons que ce projet ne doit surtout pas être abandonné mais il doit être absolument repensé, et en attendant qu'il le soit, nous voterons contre. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que l'on va recommencer le débat qui a duré une heure l'autre jour. »

Madame LEVRAY : « Non, on ne débat pas, je dis ce que j'avais à dire. »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous laisser avancer des choses et ne pas répondre. Je m'en excuse auprès de tout le monde mais je vais répondre et on l'a déjà fait l'autre jour. Nous avons déjà eu ce débat et on recommence. On l'a eu en commission, ce n'est pas suffisant, on recommence aujourd'hui. L'espace : avez-vous une idée où vous voulez l'implanter ? »

Madame LEVRAY : « Ce n'est pas nous qui voulons l'implanter, c'est vous. »

Monsieur le Maire : « Nous savons où nous allons la mettre mais vous ? Vous dites de ne pas la mettre là mais vous où la mettriez vous ? »

Madame LEVRAY : « Il peut y avoir des études, on peut se renseigner auprès de l'Agence d'Urbanisme afin de savoir s'il n'y a pas d'autres possibilités à proximité. »

Monsieur le Maire : « Vous avez cité le centre de secours l'autre jour, qui est en zone inondable, on ne peut plus construire. »

Madame LEVRAY : « Il y a des projets à revoir. »

Monsieur le Maire : « Maintenant, je vais vous poser une question. Est-ce que le projet de la salle de sports vous a été présenté ou non ? »

Madame LEVRAY : « Succinctement, nous n'avons rien sur les données dont vous parlez, sur les besoins croissants des associations. »

Monsieur le Maire : « Cela fait 8 ans que l'on parle de cette salle mais aujourd'hui, nous inventons les besoins des associations. Le projet vous a été présenté succinctement sur les données que nous avons. C'est la personne en charge du cabinet d'études qui vous a présenté le projet. »

Madame LEVRAY : « Nous avons soulevé tous ces problèmes à ce moment là. »

Monsieur le Maire : « Nous avons reçu dans l'après midi les futurs utilisateurs. »

Madame LEVRAY : « Pas nous. Nous n'étions pas à cette réunion. »

Monsieur le Maire : « Vous n'êtes pas utilisateurs. Mes collègues n'y étaient pas. »

Madame LEVRAY : « Je suis contribuable longuenessoise. Mais qui va payer, que les utilisateurs ? Non, tout le monde va la payer cette salle. Tout le monde est concerné. »

Monsieur le Maire : « Le jour où le projet vous a été présenté le soir, dans la journée nous avons reçu les futurs utilisateurs, c'est à dire les établissements scolaires et les clubs de sports. Nous leur avons demandé leur avis sur le projet, le positionnement du club house, etc. Le cabinet d'études a enregistré leurs besoins. Maintenant sur le lieu, je l'ai dit tout à l'heure, j'ai compris que jamais je n'arriverai à vous convaincre de quoi que ce soit, donc, je ne vais même plus essayer, je vous le dis ce soir. Les enfants licenciés au hand ball ou au futsal sont nés dans ce quartier pour lesquels ils n'ont pas la mobilité d'intégrer d'autres structures sportives, et c'est pour cela que l'on fait du hand ou du futsal, non pas parce que l'on a vu KARABATIC jouer à la télévision, mais parce que le club est en bas de chez soi comme dans les vies de quartier et que l'on n'a pas besoin d'être mobile. Les clubs souhaitent rester là. Ils y sont nés. Au delà d'être sportive, il y a une dimension sociale importante. Autre avantage, nous sommes propriétaires des terrains. Je pense que je connais Longuenesse, y étant né et y vivant depuis 65 ans. On a demandé au cabinet de limiter au maximum l'emprise sur le terrain en herbe qui existe, c'est à dire de veiller à garder le plus de surface et de le réhabiliter si nécessaire. Il y a une seule chose que l'on va sacrifier, d'ailleurs, je m'en suis expliqué et excusé auprès de la personne qui a réalisé la belle fresque sur ce mur. On l'a prévenu qu'un jour son œuvre sera détruite, ce à quoi il a répondu qu'il n'y avait pas de problème. L'idée est de faire un projet identique au complexe des Bruyères avec 2 salles dont une avec gradins. La nouvelle salle de sport aura des gradins. Les derniers temps, j'avais honte de ce que l'on pouvait proposer comme conditions d'accueil sanitaires aux sportifs des clubs, soit de Longuenesse ou d'extérieur. En attendant, nous avons réussi à mettre des douches complémentaires et faire repeindre. Nous avons l'impression qu'ils étaient abandonnés. C'est d'ailleurs parfois ce qu'ils disaient et c'est parfois ce que les clubs, qui utilisent la salle Maillebois, nous renvoyaient. Vous avez le terrain d'évolution auquel nous ne touchons pas. Vous m'avez parlé de la charpente. On peut imaginer que l'ancienne salle va s'écrouler. Non, nous n'en sommes pas là et donc nous allons y adjoindre une nouvelle salle et un nouveau terrain d'évolution et nous allons profiter pour refaire les sanitaires en qualité et en quantité. Vous me disiez que vous ne saviez pas à quoi correspondait la restructuration en surface. On sait que la partie restructurée représente 250 m² sur une partie neuve de 2 190 m². Je vous ai entendu dire qu'avec 393 000 €, vous étiez en capacité de nous dire que l'on n'aurait pas assez d'argent pour restructurer les sanitaires. Vous m'aviez dit tout à l'heure que vous n'aviez pas les informations. »

Madame LEVRAY : « On ne connaît pas le détail des travaux qui seront à faire pour cette salle. Il ne s'agit pas que de sanitaires et j'ai lu la surface. »

Monsieur le Maire : « Que voulez-vous que l'on fasse de plus pour une salle de sports. »

Madame LEVRAY : « Ce que je vous demande, c'est d'avoir une vue d'ensemble. Il va y avoir la construction d'une salle qui est dans un quartier. Essayez d'avoir une réflexion sur l'ensemble du quartier. »

Monsieur le Maire : « C'est ce que le cabinet a fait. Ou alors, nous avons encore pris des incompetents pour réfléchir sur le projet. Le cabinet, qui a travaillé sur le projet, a toutes ces données. Il a les données des liaisons douces, nous sommes conscients que des personnes viennent de l'autre côté de la ville et qui traversent la salle Maillebois afin d'aller au centre social. Nous avons dit qu'il fallait veiller à garder ces liaisons douces. Nous allons également modifier l'entrée de l'école Léon Blum en même temps que les travaux de rénovation. »

Madame LEVRAY : « On l'apprend que maintenant. »

Monsieur le Maire : « Cela a été présenté. »

Madame LEVRAY : « Non pas cela. »

Monsieur le Maire : « Je sors ces informations d'un coup et à la grande satisfaction de l'école Léon Blum qui apprend avec bonheur que l'on va modifier l'entrée de l'école Léon Blum. Il n'y aura plus cet escalier dangereux à descendre. Nous allons sacrifier la partie bmx où l'on va faire des places de parking. Comment peut-

on dire que ce projet n'a pas été réfléchi ? J'ai indiqué au cabinet de faire attention de garder un maximum d'espace vert, de faire attention aux liaisons douces, de ne pas créer des zones de regroupement qui pourraient créer des nuisances sonores. Je pense que la réflexion a été menée. Le projet vous a été présenté de façon succincte, certes. Aussitôt qu'il aura évolué, on vous présentera l'évolution. »

Madame LEVRAY : « Nous attendons. »

Monsieur le Maire : « Nous aussi nous attendons. Je n'en sais pas plus que le projet présenté par le cabinet qui a d'ailleurs paru dans la presse avec la photo. Je vois encore les journalistes, le soir du conseil municipal, prendre la photographie de la salle de sports. Je ne vois pas ce que je peux vous dire de plus, hormis que j'ai compris ce soir, on s'est vu de 18 h à 19 h, que je n'arriverai jamais à vous convaincre de quoique ce soit. »

Madame LEVRAY : « Vous comme moi, nous ne sommes pas là pour se convaincre l'un l'autre. Je ne comprends pas le rôle que vous donnez à un élu dans un conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Vous nous avez parlé de la population. Nous avons écrit le participatif mais attention de ne pas tomber dans le tout et n'importe quoi. Demain, nous allons organiser un référendum dans le quartier afin de savoir s'ils sont pour ou contre la salle. Les gens ont choisi d'élire un groupe majoritaire sur son projet. Dans notre projet, il était clairement inscrit la salle de sports. »

Madame LEVRAY : « Il y avait plein d'autres choses inscrites dans votre projet dont l'été en fête. Ils vous ont élu pour cela aussi. Ils ne vous ont pas élu pour la salle de sports. »

Monsieur le Maire : « Permettez-moi de rester sur la salle des sports. Si vous voulez vous échapper, moi je reste sur la salle de sports. Vous m'excuserez, regardez les résultats à Maillebois, nous n'avons pas été sanctionnés par la population de Maillebois sur la salle de sports. »

Madame LEVRAY : « Nul part cela n'a été un plébiscite non plus. »

Madame BERNARD : « Ce matin, on s'est promené avec Stephen et on voit que tout le quartier va bouger. »

Monsieur le Maire : « Nouvelle école, nouvelle salle de sports, cela ne suffit pas pour faire bouger le quartier ? »

Madame LEVRAY : « C'est pas mal. On espère. L'école Léon Blum, on en parle depuis combien de temps. »

Monsieur le Maire : « Mais oui, on l'a dit. On l'a regretté que le projet avait pris du retard. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Il y a des problèmes techniques. »

Madame LEVRAY : « On espère que le projet ne va pas mettre autant d'années à se réaliser. »

Monsieur le Maire : « Vous le souhaitez vivement mais nous non. »

Madame DUWICQUET : « Vous êtes en train de dire qu'il faudrait que l'on revienne sur un vote qui a été fait afin de réfléchir à une nouvelle salle de sports et vous dites que vous ne voulez pas que cela prenne du retard. Je ne comprends pas bien. »

Madame LEVRAY : « Votre projet est fait, je ne peux pas revenir sur votre projet. Il est décidé mais je vous demande de le faire évoluer, c'est possible, non ? »

Monsieur le Maire : « Vous nous demandiez de changer d'endroit tout à l'heure. »

Madame DUWICQUET : « Vous nous avez demandé carrément de l'annuler. »

Madame LEVRAY : « Nous nous opposons au choix de l'endroit. Je ne vous demande pas de changer. »

Madame DELECOURT : « Pour ce projet de salle de sports, moi sportive, je dis oui. L'endroit a été choisi. Pourquoi ne faire que du sport et ne pas inclure la culture. Les deux sont compatibles. »

Monsieur le Maire : « Vous voyez quand on organise une manifestation culturelle. On doit remettre des tapis dans toute la salle. »

Madame DELECOURT : « Non. On peut avoir des plateaux qui se déplacent. Comment ont-ils fait à Scénéo ? »

Monsieur le Maire : « Oui à 12 millions d'euros. »

Madame DELECOURT : « Nous avons de l'argent, on peut emprunter. »

Madame LEVRAY : « S'il y a double vocation, il y a des subventions à aller chercher ailleurs. »

Madame DUWICQUET : « Je suis très étonnée que cela arrive là ce soir. »

Monsieur le Maire : « C'est étonnant que vous ne l'avez pas mis dans votre programme. Vous avez mis une cantine de restauration scolaire. Je n'ai jamais vu ce type de projet dans votre programme. Je vous propose de passer au vote sur la salle de sports, nous avons déjà eu 2 débats d'une heure. »

Madame DELECOURT : « Je voudrais dire que nous ne sommes pas contre la salle de sports. Nous sommes contre le lieu et la vocation. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes contre. »

Madame DELECOURT : « Nous ne sommes pas contre le projet complètement. »

Madame DUWICQUET : « Du coup, je rebondis. Je voudrais savoir, Madame LEVRAY, comme vous êtes contre l'idée, est-ce que vous allez participer à la commission d'appel d'offres. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr que oui. »

À l'unanimité moins 4 oppositions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEEENE), le conseil municipal décide :

→ d'autoriser Monsieur le Maire à organiser le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de cet équipement,

→ de désigner Monsieur le Maire en tant que président du jury,

→ de désigner comme membres du jury ayant voix délibérative, les membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente et trois représentants de professionnels de l'objet du marché, désignés par arrêté du Maire,

→ d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres,

→ d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

→ d'autoriser Monsieur le Maire à fixer le montant de la prime allouée à chaque candidat ayant remis un projet, tel que prévu aux articles R2162-20 et R2172-4 du code de la commande publique, sur proposition du jury de concours et dans la limite de 14 000€ HT (16 800 € TTC),

→ de fixer un forfait de 450 € HT (540 € TTC) par demi-journée de présence pour la rémunération des maîtres d'œuvre membres du Jury,

→ d'autoriser M. le Maire de signer toute pièce se rapportant à cette opération.

TRAVAUX – RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-QUENTIN – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'église Saint-Quentin est actuellement fermée en raison d'importants travaux à effectuer sur les voûtes de la nef, le chœur et le clocher.

Un marché de maîtrise d'œuvre en vue de cette restauration a été signé avec la société Re-Aedifica, pour un montant de 37 325,93 € HT.

Conformément à sa mission, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD) et a arrêté le montant des travaux à la somme de 500 798,71 € HT qui se décompose comme suit :

- nef	248 648,35 € HT
- chœur	239 070,36 € HT
- clocher	13 080,00 € HT

Monsieur BELHOSTE : « Je suis content pour la communauté chrétienne et au-delà, ce lieu de culte va connaître le démarrage des travaux et on espère qu'il pourra ouvrir assez rapidement. En revanche, je suis un peu triste à la pensée de ce cher et respectable Jules JOLY, figure longuenessoise, qui n'a pas pu avoir ses funérailles dans une église de sa chère commune avec un peu de tristesse et d'amertume. Enfin, je terminerai en disant que je suis presque même surpris que vous, Monsieur le Maire, qui prévoyez toutes les questions et les réponses, que vous n'ayez pas pensé à commencer ce conseil municipal en rendant hommage à Monsieur Jules JOLY. »

Monsieur le Maire : « Si vous prenez la presse, vous avez dû lire que je l'avais fait dans la presse. »

Monsieur BELHOSTE : « Je parle de ce soir. »

Monsieur le Maire : « Il y a une question. »

Monsieur BELHOSTE : « C'était une remarque. Content que les travaux démarrent. Je voulais à ma manière rendre hommage à Monsieur Jules JOLY. »

Monsieur le Maire : « Monsieur JOLY fait partie des nombreuses personnes, lui comme d'autres, qui n'ont pas pu être enterrés à l'église Saint-Quentin et plus encore à Longuenesse parce qu'il y a eu des travaux. Nous avons anticipé les choses en réunissant les responsables de la Chapelle et de l'église parce des longuenessois ont eu des obsèques à l'extérieur de Longuenesse car la Chapelle et l'église sont en travaux. La Chapelle devrait rouvrir. Avec toute l'amitié que j'ai pour Jules JOLY, il n'est malheureusement pas le seul. Je me souviens d'un appel téléphonique d'un longuenessois qui espérait pouvoir être enterré là où il avait été baptisé, ce à quoi j'ai répondu que je l'espérais vivement sauf qu'il est décédé entretemps et qu'il fait partie des nombreuses personnes qui n'ont pu être enterrés à Longuenesse et nous le regrettons vivement. »

Madame COUSIN : « Une question technique : en ce qui concerne la réalisation d'une calotte sommitale en plomb. Nous avons beaucoup parlé du plomb avec la cathédrale Notre Dame, le plomb est un poison. »

Monsieur DAMBRUNE : « À ce jour, je ne peux pas vous répondre mais je poserai la question à l'architecte. »

Monsieur BARRET : « C'est un architecte spécialisé du patrimoine. »

Monsieur le Maire : « Cela a d'ailleurs été difficile de trouver un architecte du patrimoine, cela a été même un chemin de croix. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Malgré que le plomb soit un poison, c'est un produit très malléable et il épouse vraiment les formes. On va attendre l'avis de l'architecte mais je pense que sa réponse sera orientée dans ce sens. »

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider l'Avant-Projet Définitif pour la restauration de l'église Saint-Quentin pour un montant arrêté à 500 798,71 € HT,
- d'autoriser le lancement des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se référant à cette demande, notamment les autorisations d'urbanisme.

TRAVAUX – RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-QUENTIN – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal vient d'entériner l'Avant Projet Définitif concernant la restauration de l'église Saint-Quentin, actuellement fermée en raison d'importants travaux à effectuer sur les voûtes de la nef, le chœur et le clocher.

La Commune compte solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Financements sollicités	Montant en € HT
Maîtrise d'oeuvre	37 325,93 €	Conseil Régional (30 %)	161 437,39 €
Travaux :			
Nef	248 648,33 €	Conseil Départemental (30 %)	161 437,39 €
Choeur	239 070,36 €		
Clocher	13 080,00 €	Autofinancement	215 249,86 €
Total	538 124,64 €	Total	538 124,64 €

Madame DELECOURT : « J'aurais aimé savoir quels étaient les autres partenaires éventuels qui peuvent être sollicités ? »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant, nous avons la Région et le Département. »

Madame DUWICQUET : « Et les associations liées au patrimoine. »

Madame DELECOURT : « C'est ce que je pensais. »

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux de restauration de l'église Saint-Quentin pour l'année 2020 telle qu'exposée et sur la base du plan de financement repris ci-dessus,
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental au taux le plus élevé, ainsi qu'auprès d'autres partenaires éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce se référant à cette demande.

CULTURE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MÉDIATHÈQUE ET DE LA LUDOTHÈQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les horaires d'ouverture au public de la médiathèque et de la ludothèque à Média'Tour qui sont les suivants :

Horaires actuels de la médiathèque

* lundi :		14h00 – 18h30
* mardi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* mercredi :	10h00 – 12h00	13h30 – 18h30
* jeudi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* vendredi :	10h00 - 12h00	14h00 – 18h30
* samedi :	10h00 - 17h00	

Soit ouverture au public : **38h00**

Considérant que le contexte sanitaire actuel et compte-tenu de la planification des congés du personnel de la médiathèque, il est proposé de modifier les heures d'ouvertures pendant les vacances scolaires de juillet et août, comme suit :

Horaires de la médiathèque (pendant les vacances scolaires juillet et août)

	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>
* lundi :		14 h 00 – 18 h 30
* mardi :	Reservé Centre aéré (9h-12h)	14 h 00 – 18 h 30
* mercredi :	10 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 30
* jeudi :	10 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 30
* vendredi :	10 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 17 h 30

Soit ouverture au public : **28 h 30** (dont 3 h réservées au centre aéré)

En raison de la situation actuelle, la ludothèque restera fermée pendant les vacances scolaires de juillet et août.

Madame DELECOURT : « L'été, la médiathèque est complètement fermée le samedi. Ne pourrait-on pas trouver au moins 2 heures d'ouverture car il y a des personnes qui travaillent très tard et même en ouvrant les lundis et mardis jusque 18 h 30, cela risque d'être gênant pour eux. »

Madame NIVERT : « Il n'est pas envisagé cette année d'ouvrir le samedi pour une question de rotation de congés pour les personnels. Il manque une personne. Ce sera envisagé certainement l'année prochaine avec, peut être, l'emploi d'un saisonnier, qui viendra renforcer l'équipe pour justement pallier cette fermeture du samedi. Mais, pour le moment, comme nous ne sommes en place que depuis un mois, il était impossible de faire ce recrutement. Pour cette année, on fonctionnera comme cela sachant qu'on laisse encore la possibilité pour certaines personnes qui le souhaiteraient de faire du drive et qui ont vraiment des difficultés. Ce n'est pas parce qu'il est écrit que la médiathèque ouvre à 10 h 00 qu'elle n'est pas ouverte. Elle ouvre à 9 h 00. Les personnes ne travaillent quand même pas de 8 h du matin jusque minuit. Elles peuvent trouver un petit moment pour venir à la médiathèque en ayant réservé en passant peu de temps pour récupérer ses livres. »

Madame DELECOURT : « Il y a des personnes qui ne travaillent pas forcément sur le secteur et qui partent à l'extérieur et qui seront quand même gênés. On ne peut pas envisager le recrutement d'un service civique par exemple qui pourrait pallier ce manque de personnel ? »

Madame NIVERT : « Oui mais c'est trop tard pour cette année. On trouvera une solution l'année prochaine et on envisagera une ouverture le samedi. Nous sommes quand même ouverts tous les jours y compris le lundi. Il n'y a que le samedi qui est fermé. »

Madame DELECOURT : « Vous me dites catégoriquement qu'il est trop tard. Mais a-t-on étudié la situation ? Un service civique ne coûte rien à la commune et on peut très bien le faire en très peu de temps. »

Madame NIVERT : « Très peu de temps, l'ouverture est ce lundi 6 juillet. »

Madame DELECOURT : « Cela n'a pas été pensé hier mais il y a quelques semaines quand même je suppose. »

Monsieur le Maire : « Il faut une deuxième personne à côté. »

Madame DELECOURT : « Les autres jours, il y a sûrement deux agents présents. Ne peut-on pas répartir autrement ? »

Madame LEVRAY : « Assouplir d'un côté, réduire l'amplitude horaire des journées et réserver 2 heures le samedi matin. »

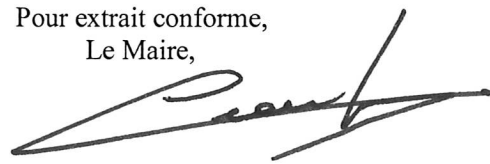
Madame DUWICQUET : « Cette réflexion sur les vacances a été actée depuis le début de l'année. Nous avons 4 agents, 2 à temps plein et 2 à temps partiel. En février/mars, on envisageait déjà les congés d'été avec l'éventualité d'une embauche, pour garder une amplitude horaire plus agréable, mais aussi pour permettre aux employés présents, qui ne sont que 4 et qui doivent se remplacer, de ne pas faire des heures supplémentaires trop importantes, ce qui a été le cas les années précédentes. Aujourd'hui, elles ont un cumul d'heures supplémentaires énormes qu'il faut aujourd'hui compenser. Sauf qu'il y a eu l'épidémie du Covid-19 avec la fermeture de la bibliothèque et la réflexion qui s'est arrêtée en mars. Nous sommes aujourd'hui en crise sanitaire jusque juillet. Nous avons pu remettre en place le drive de la bibliothèque sans savoir si réellement en juillet nous allions pouvoir ouvrir de nouveau. La discussion d'ouverture de juillet ou non a été vue il y a quinze jours : est-ce que l'on maintient un drive ou ouvre-t-on de nouveau au public. Aujourd'hui, on acte pour une ouverture au public à partir de lundi en mettant énormément de réserves par rapport au protocole sanitaire. On veut éviter qu'il y ait trop de monde dans la bibliothèque c'est la raison pour laquelle nous avons établi des créneaux pour le centre aéré afin d'éviter qu'il y ait trop de public en même temps. L'embauche d'une personne supplémentaire est très compliquée car cet agent doit avoir un minimum de savoir faire au niveau de la bibliothèque. Ce n'est pas seulement de l'accueil. Si un lecteur vient demander un renseignement, s'il ne peut pas le renseigner, à quoi sert-il ? Ce n'est pas juste employer un jeune ou un saisonnier comme quelqu'un qui irait travailler au Mc Do, ce n'est pas la même chose. Il faut quand même avoir un minimum de savoirs culturels pour travailler à la bibliothèque. Si cet employé vient déranger l'agent toutes les minutes, cela ne sert à rien, c'est une perte de temps. La solution a été d'ouvrir deux soirées plus longues afin que les personnes qui travaillent puissent venir. On va aussi ouvrir le lundi après midi pour les personnes qui travaillent toute la semaine voire même le samedi afin qu'ils puissent venir le lundi. L'ouverture le samedi aurait créé beaucoup trop d'amplitude horaire aux deux employés présents toute la semaine. Vous vous doutez bien que du lundi au samedi avec simplement le dimanche repos c'est un peu compliqué. Comme les années précédentes, nous fermons le samedi. La réflexion a bien eu lieu mais le moyen n'a pas pu être mis en place, on ne va pas chercher un contrat civique à la dernière minute, c'est impossible de le mettre en route. Ouvrir pour ouvrir est une chose mais il faut apporter un accompagnement de qualité. »

Monsieur FOULON : « Pour en avoir discuté avec Florence, le mardi est réservé aux centres aérés de juillet et août avec possibilité de drive qui va continuer. Les animateurs s'occupent des enfants, le personnel de la bibliothèque ne va pas gérer les enfants. Pour répondre à la question de Madame DELECOURT, le service civique, pour en avoir déjà discuté avec Monsieur BARRET, nécessite une délibération du conseil municipal afin d'obtenir un label ou une habilitation. »

Suite à l'avis de la commission culture et fêtes en date du 26 juin 2020, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'entériner les nouveaux horaires d'été proposés pour la médiathèque.

La séance est levée à 23 h 30

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Christian COUPEZ

Affichage le 27/07/2020

